

MIEUX PRÉSERVER

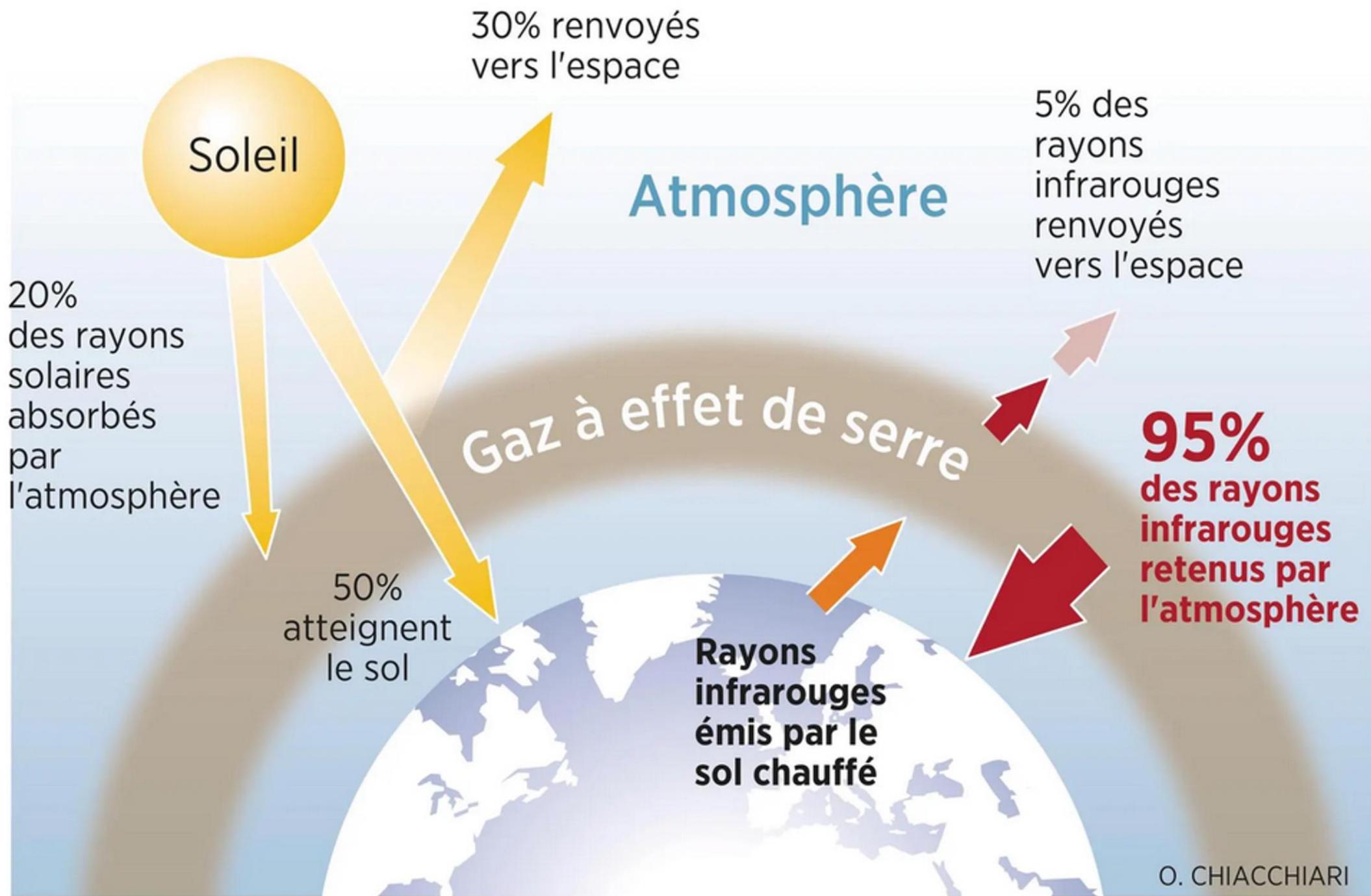


Sommaire du webinaire

- Pourquoi ? Le sens de la démarche de la planification écologique
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes : les enjeux nationaux
- Mieux préserver et valoriser nos écosystèmes : les enjeux en Bourgogne-Franche-Comté
- Témoignages et échanges via le chat en ligne

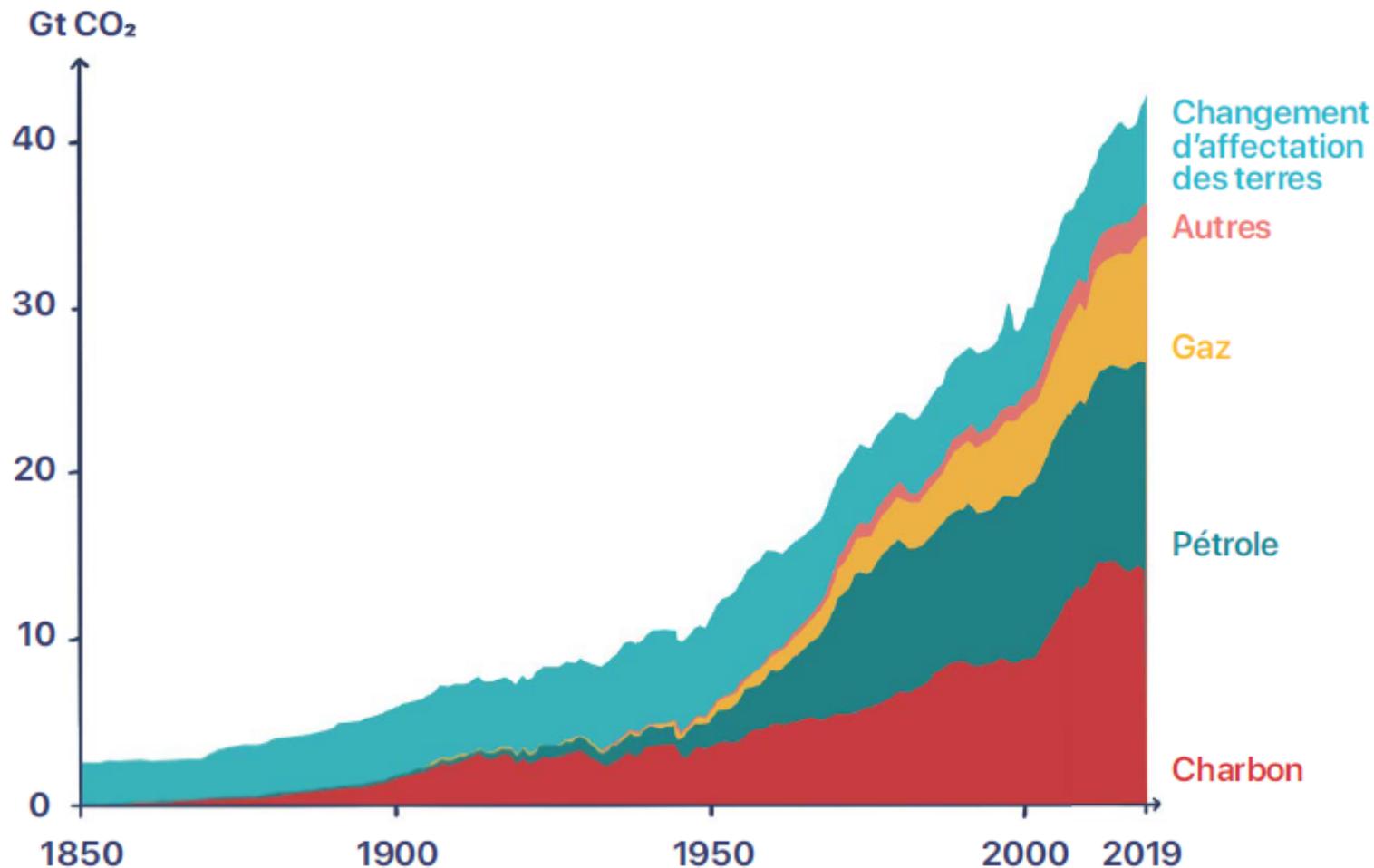
Pourquoi ?

**Le sens de la
démarche de
planification
écologique**



SOURCES D'ÉMISSIONS DE CO₂ MONDIALES

Émissions mondiales annuelles



Source : © Global Carbon Project • Data : CDIAC/GCP/UNFCCC/BP/USGS, 2020

INVENTONS
NOS VIES
BAS CARBONE

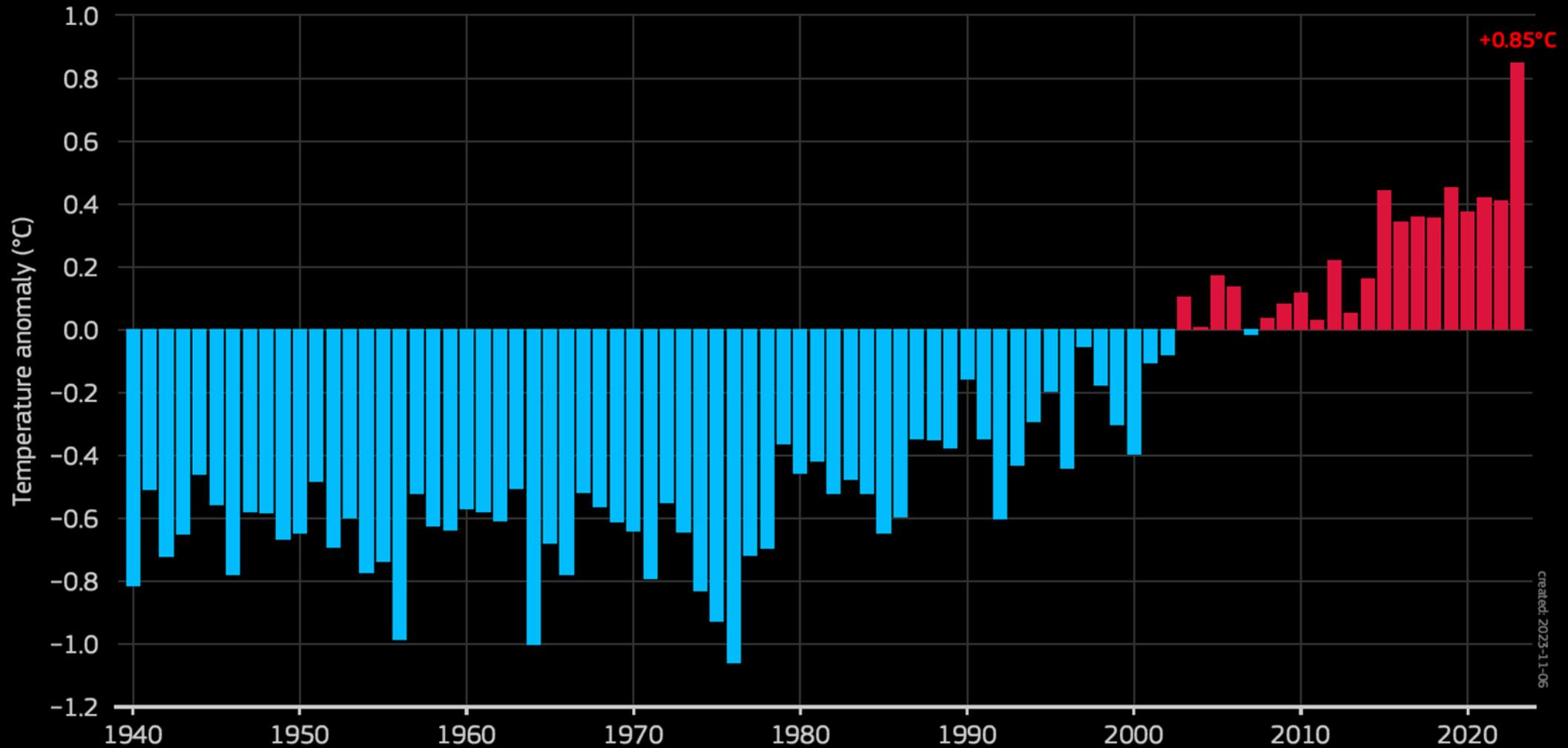
GLOBAL SURFACE AIR TEMPERATURE ANOMALIES • OCTOBER

Data: ERA5 • Reference period: 1991-2020 • Credit: C3S/ECMWF



Climate Change Service

climate.copernicus.eu



created: 2023-11-05



PROGRAMME OF THE EUROPEAN UNION





+5°C
En 10 000 ans



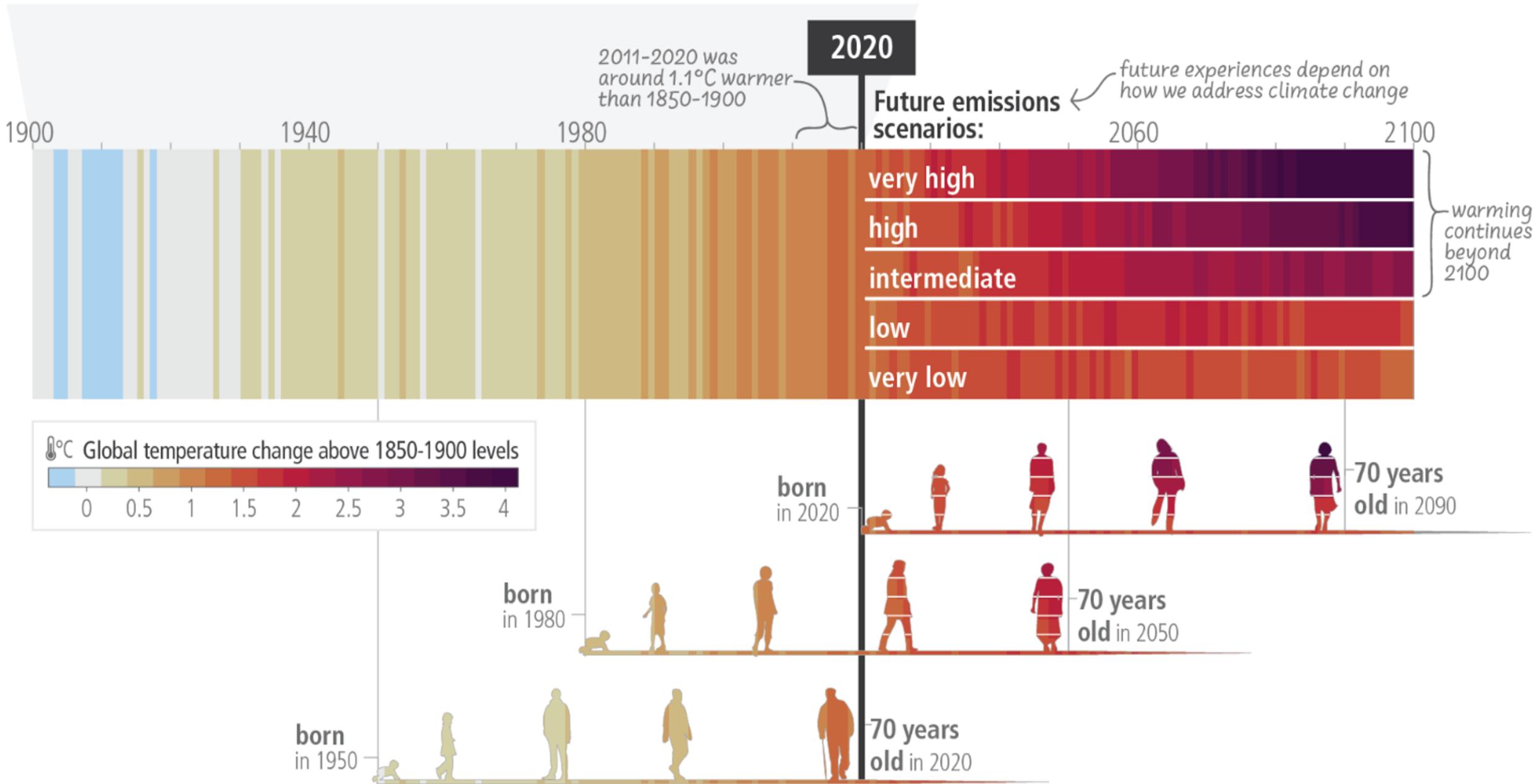
+2 à +4°C
En 250 ans

?

-20 000 ans
Dernière période glaciaire

-10 000 ans à Aujourd'hui
Période interglaciaire

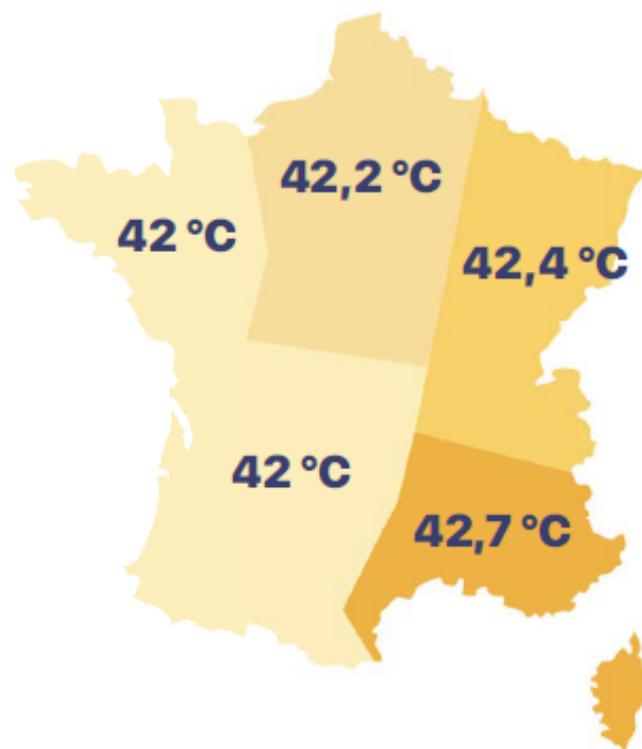
2050
2100



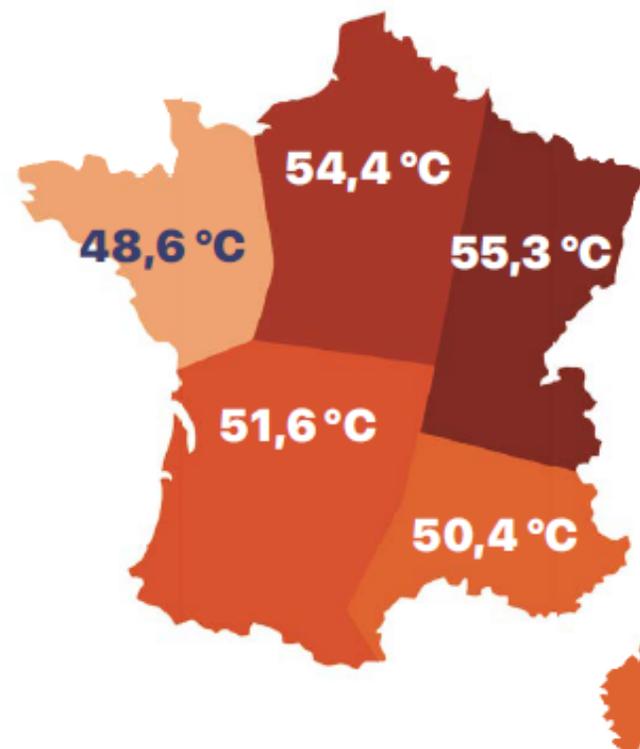
SOMMES-NOUS DIRECTEMENT CONCERNÉS ?

+4°C en 2100, cela signifie :

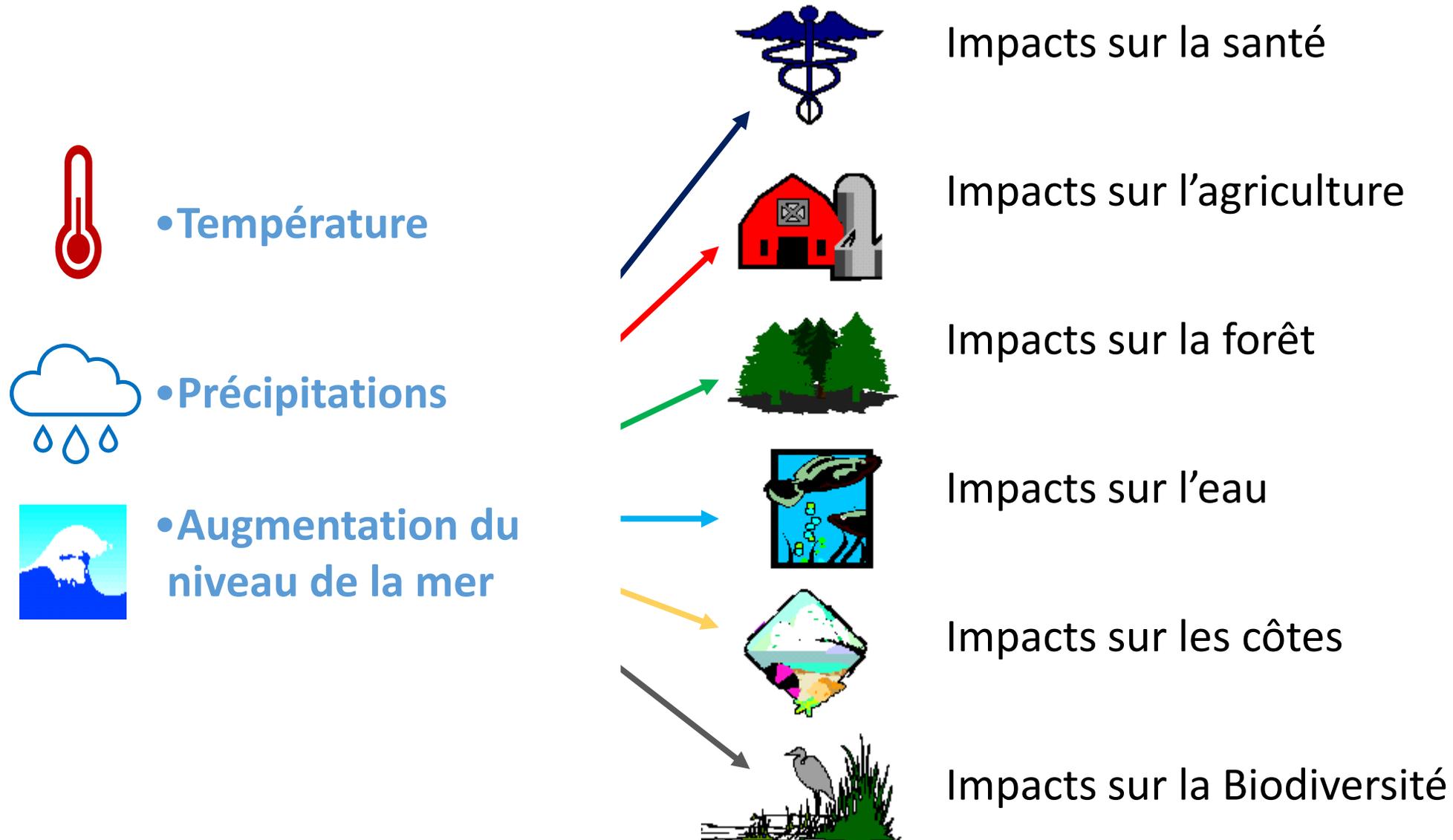
**Les records observés
entre 1950 et 2005**



**Les records possibles
autour de 2100**



Principaux Impacts du changement climatique



En France

Population bas
CSP
50%



10% Population CSP+



14 kg de
CO₂/jour/pers

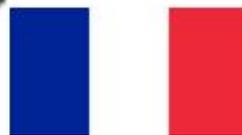
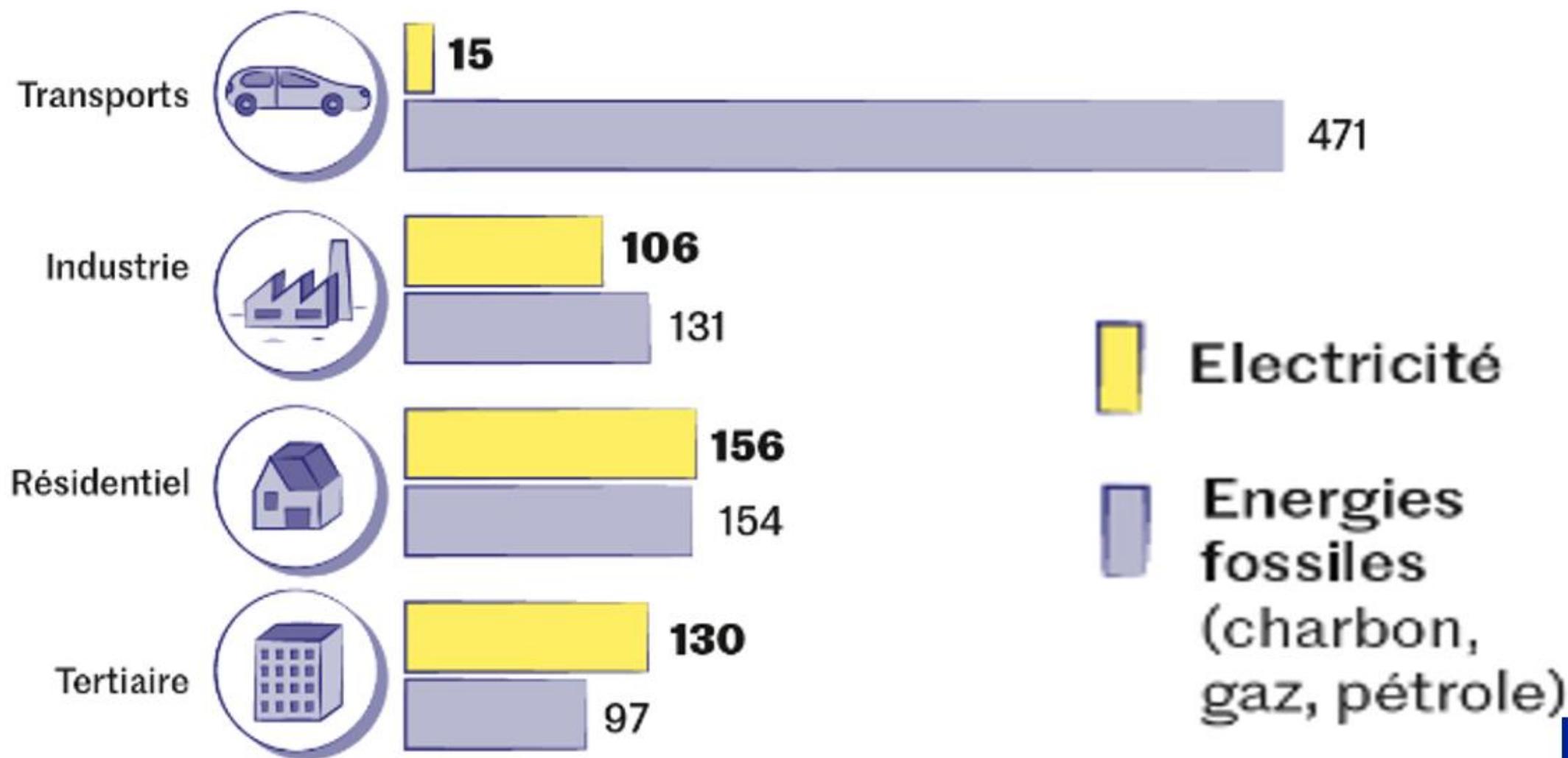
Gaz à effet
de serre

30 kg de
CO₂/jour/pers

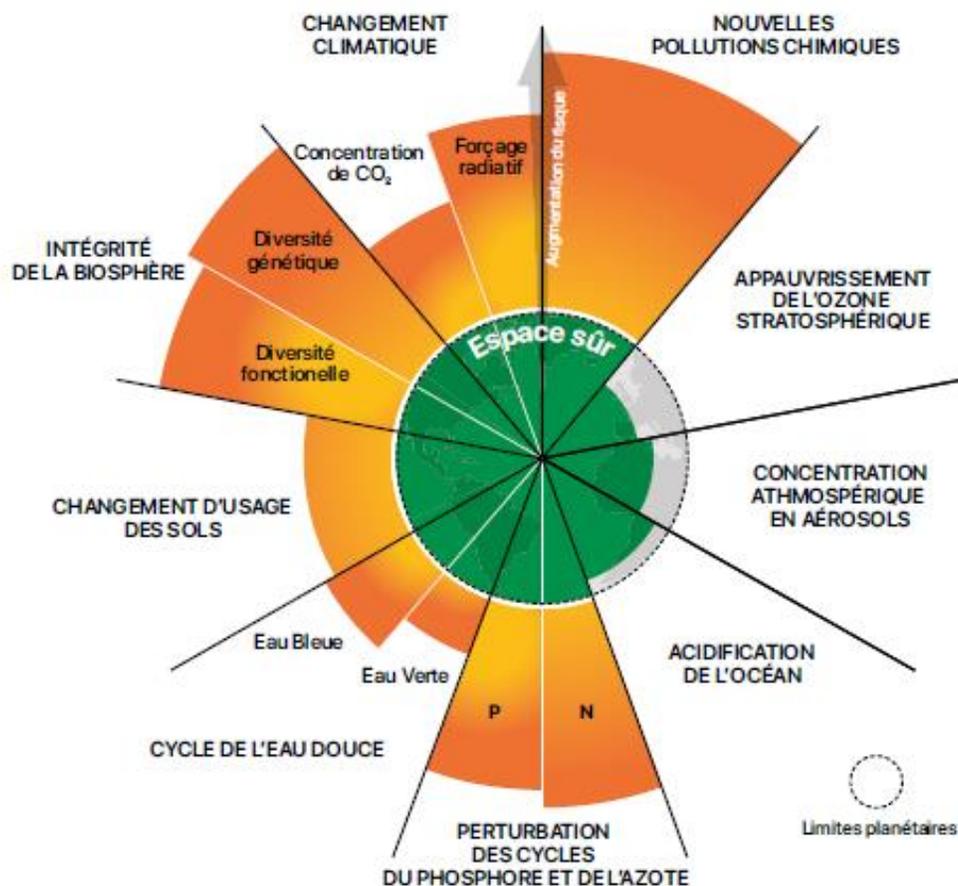


70 kg de CO₂/jour/pers

Consommation d'électricité et d'énergies fossiles par secteur en France en 2022



LE CHANGEMENT CLIMATIQUE N'EST QU'UNE DES LIMITES PLANÉTAIRES



**La
biodiversité
est
essentielle à
l'existence
humaine
(santé,
fertilité des
sols,-
pollinisation**

...

Biodiversité, un déclin irrémédiable?

Elle repose sur trois niveaux interdépendants



Près de **2 millions**

d'espèces découvertes, c'est-à-dire décrites scientifiquement

Un taux d'extinction qui s'accélère en 2019 : selon un rapport, **un million** d'espèces animales et végétales pourraient disparaître dans les prochaines décennies



Les causes



Dégradation des terres et artificialisation des sols



Pratiques agricoles intensives et déforestation



Changement climatique



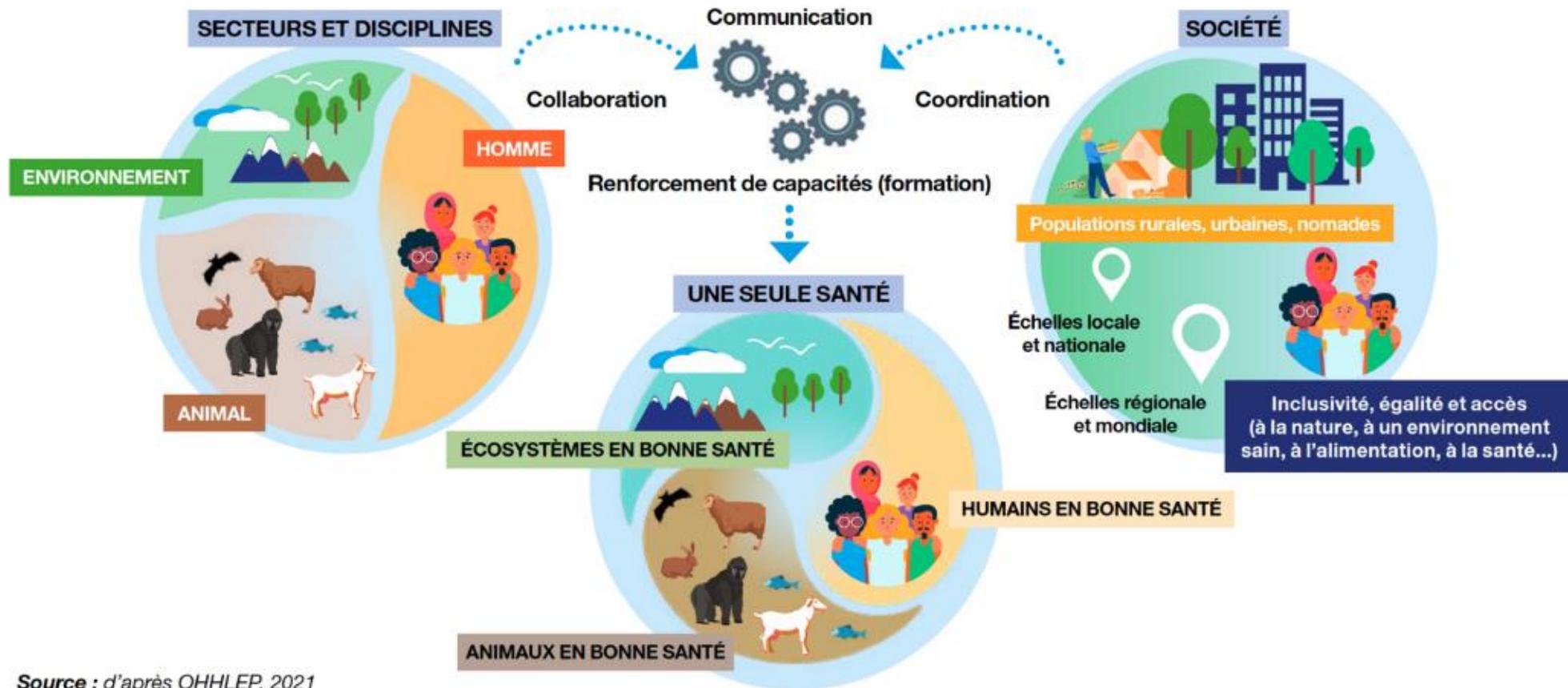
Pollution



Espèces exotiques envahissantes

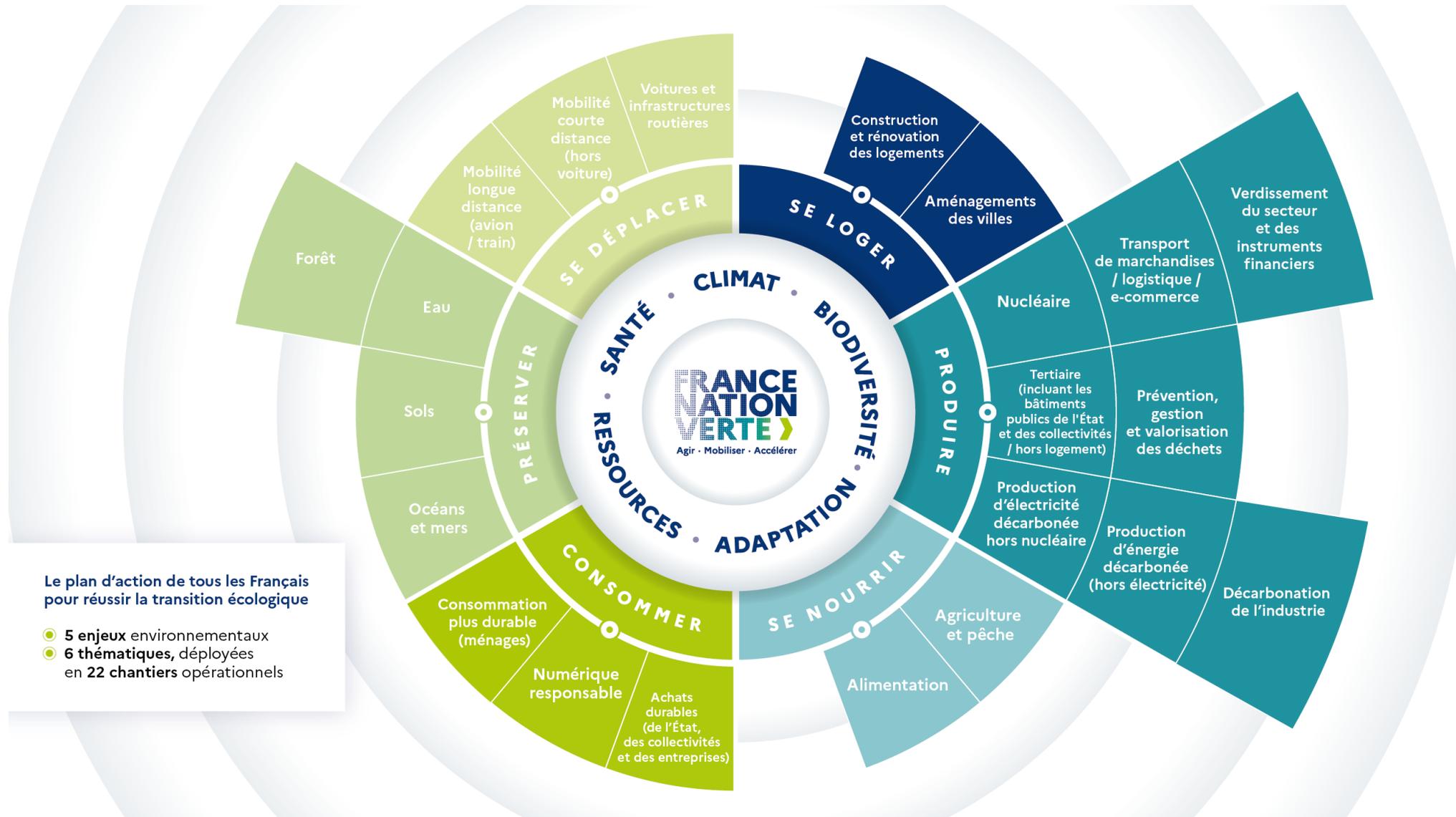
**20% des espèces
pourraient
disparaître dans les
prochaines
décennies**

"UNE SEULE SANTÉ" ("ONE HEALTH")



Source : d'après OHHLEP, 2021

Un plan pour agir plus vite, de manière cohérente, et juste

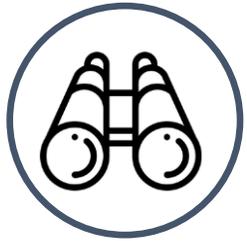


**Mieux préserver
et valoriser nos
écosystèmes**

**Les enjeux
nationaux**

Introduction aux panoramas des leviers du
Secrétariat Général à la Planification Ecologique

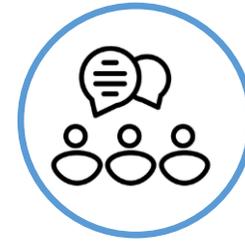
Les 4 piliers de la COP



Une vision tangible des **leviers et de la marche à franchir** à la maille régionale



Le constat des priorités pour l'action territoriale reposant sur un **diagnostic issu de tous les échelons des collectivités**



A l'initiative des acteurs régionaux, des **débats et travaux mobilisant l'ensemble des parties prenantes** (entreprises, citoyens, acteurs publics...)

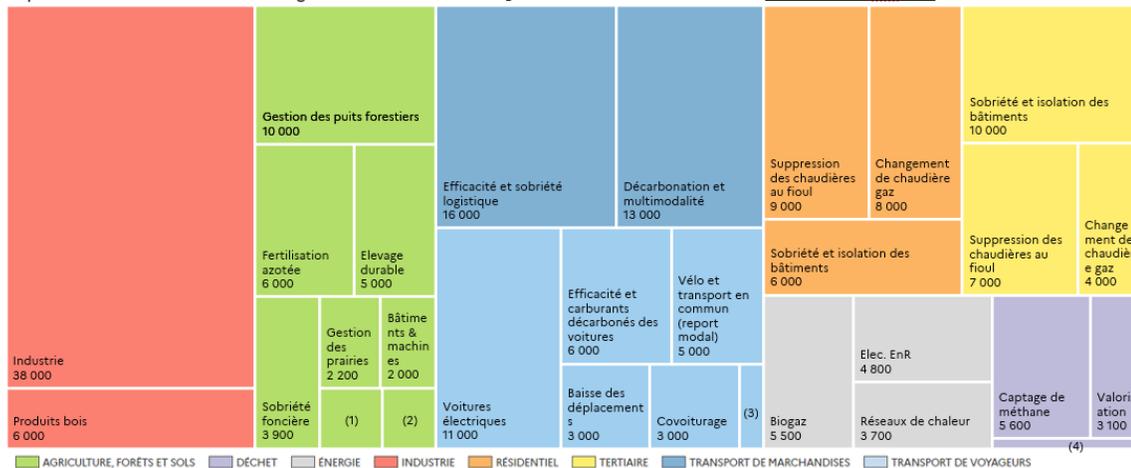


Une focalisation sur les **actions concrètes à mener** et l'amplification de la feuille de route pour 2030

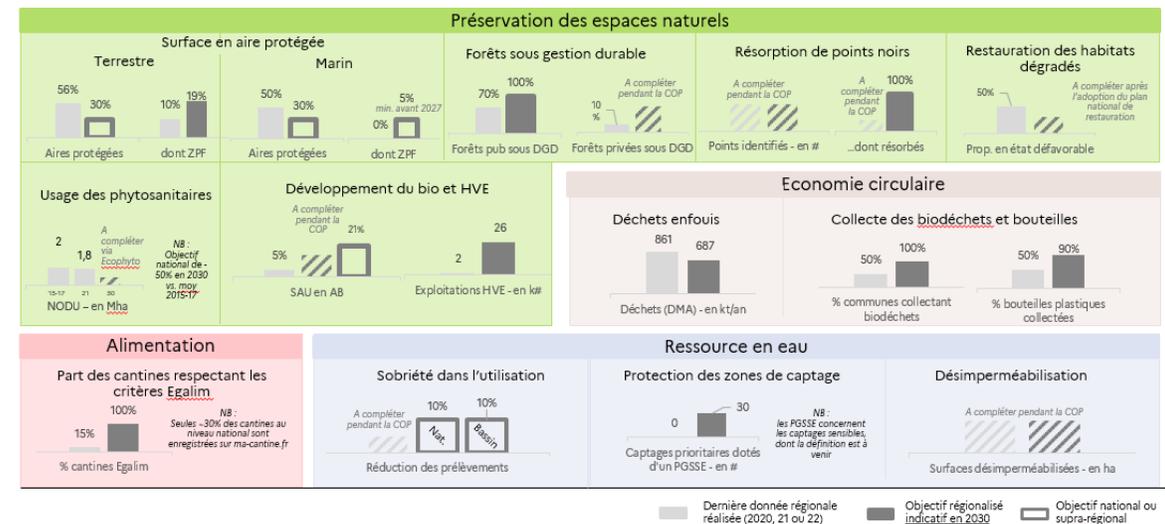
Vision tangible des leviers | des objectifs territoriaux indicatifs, cohérents avec les cibles nationales, comme base de discussion

Panorama des leviers de décarbonation

Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030 - SNBC Version Run 1 bis



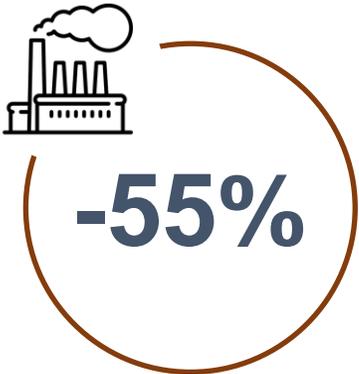
Panorama des leviers de biodiversité et gestion des ressources



=> Accès au simulateur en ligne

La France s'est dotée d'objectifs ambitieux en matière de décarbonation et de préservation de la biodiversité

Stratégie Nationale Bas Carbone



De gaz à effet de serre en 2030 par rapport à 1990 en émissions nettes¹

Faire davantage en 7 ans ce que nous avons fait ces 33 dernières années

Stratégie Nationale Biodiversité



Réduire les pressions qui s'exercent sur la biodiversité

Déployer des aires protégées, lutter contre l'artificialisation, accélérer la transition agroécologique, lutter contre les pollutions...



Restaurer la biodiversité dégradée partout où c'est possible

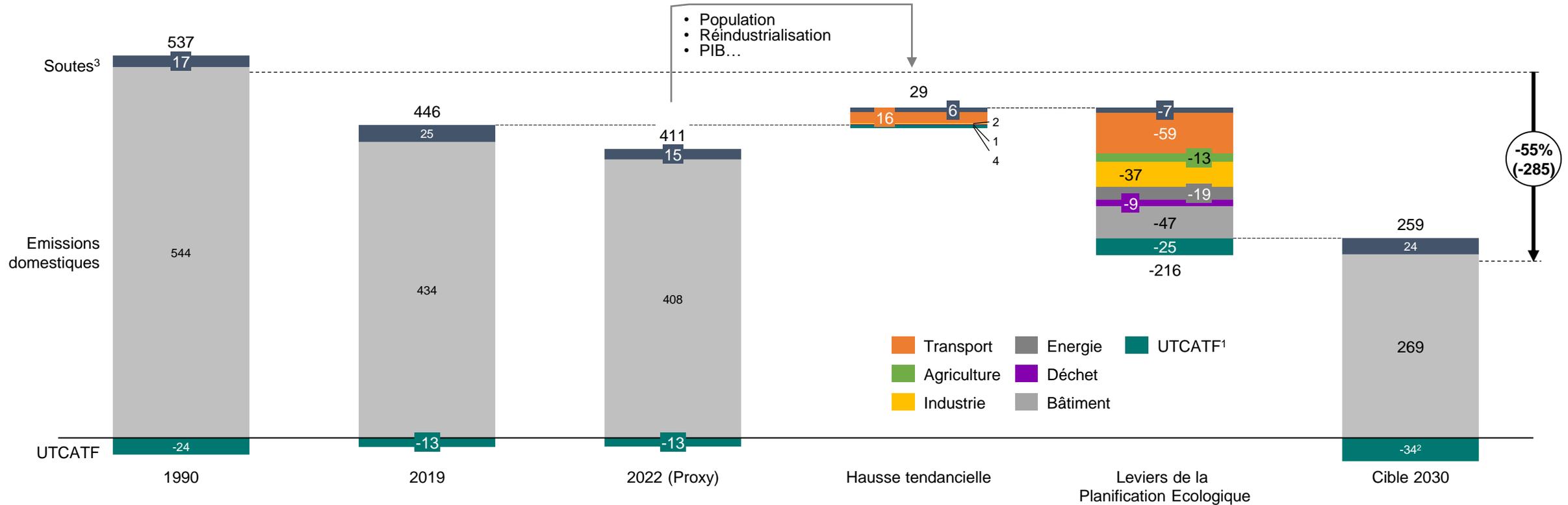
Restaurer les écosystèmes et les continuités écologiques, renforcer la résilience du système forestier, protéger les espèces menacées...



Mobiliser tous les acteurs

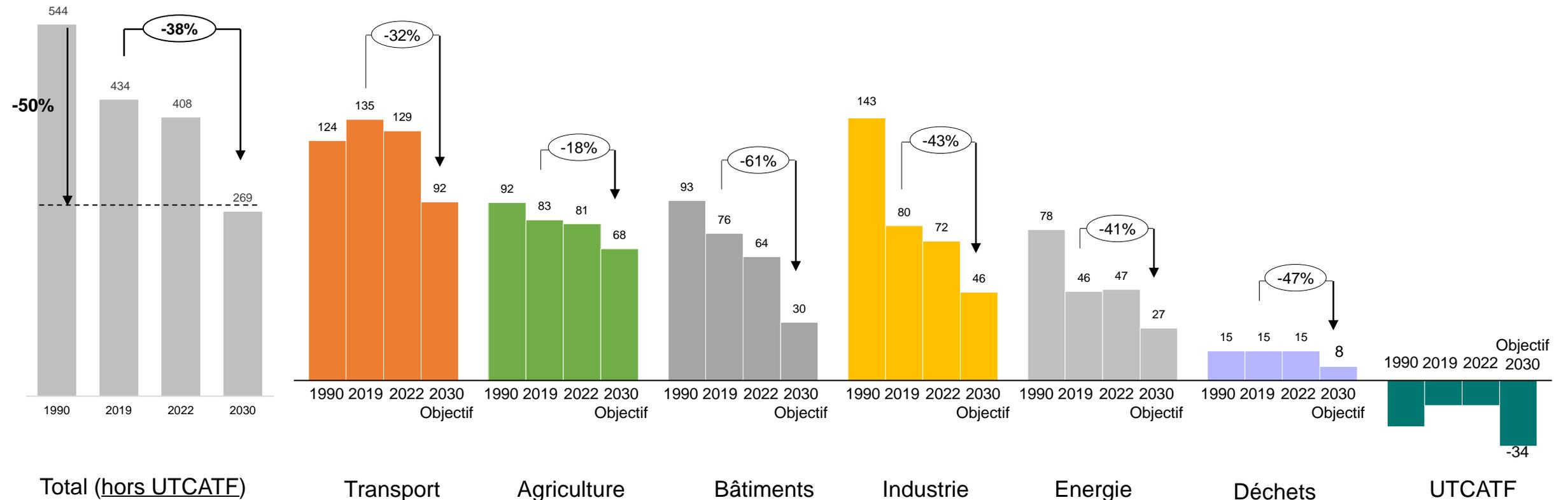
Un objectif de réduction de gaz à effet de serre depuis 1990 de -55% sur le périmètre national (hors soutes)

Emissions de GES historiques et projetées sur le périmètre de l'inventaire national (émissions domestiques et UTCATF¹, périmètre Kyoto) et des soutes aériennes et maritimes internationales (MtCO₂e/an)



L'ensemble des secteurs est mis à contribution, dans des proportions différentes en fonction des leviers disponibles

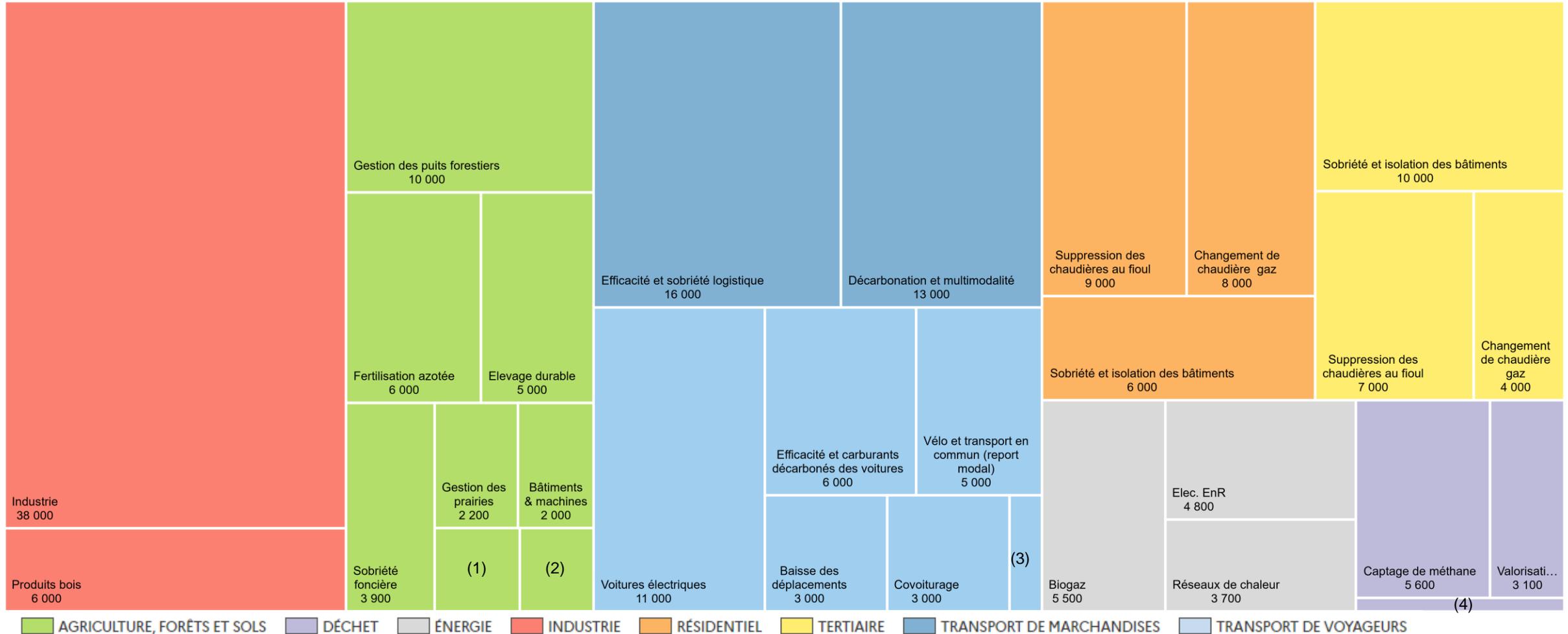
Emissions annuelles domestiques (hors soutes) de GES (en MtCO₂e) - SNBC Version Run 1 bis



1. UTCATF : Utilisation des Terres, Changement d'Affectation des Terres et Foresterie – puits de carbone - Sources : CITEPA ; Note : Transports hors soutes internationales (25MtCO₂ en 2019)

Panorama des leviers de décarbonation adapté à la territorialisation

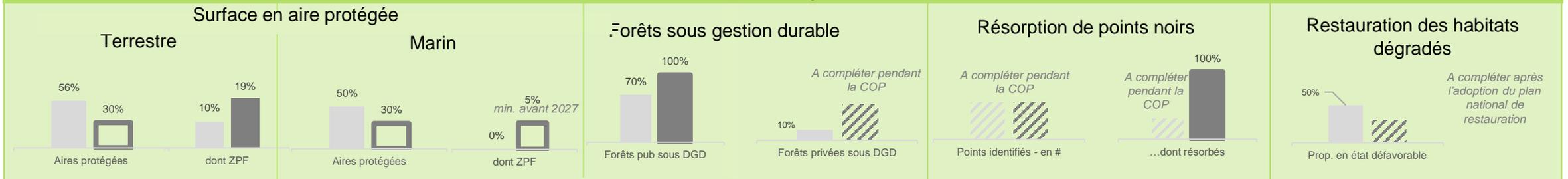
Répartition des leviers de réduction de gaz à effet de serre, en ktCO₂e économisés entre 2019 et 2030 - SNBC Version Run 1 bis



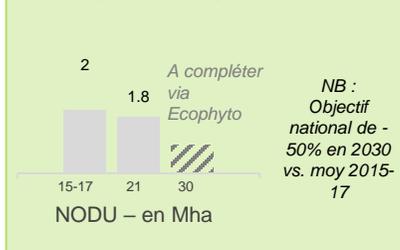
(1) Gestion des haies : 1500 ktCO₂e. (2) Pratiques stockantes : 1300 ktCO₂e. (3) Bus et cars décarbonés : 800 ktCO₂e. (4) Prévention des déchets: 600 ktCO₂e.

Panorama des leviers de la biodiversité et la gestion des ressources – ex. pour *une région test*

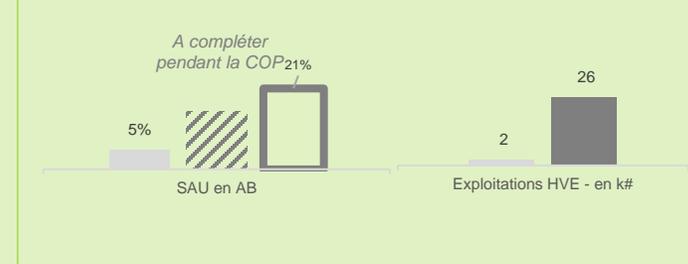
Préservation des espaces naturels



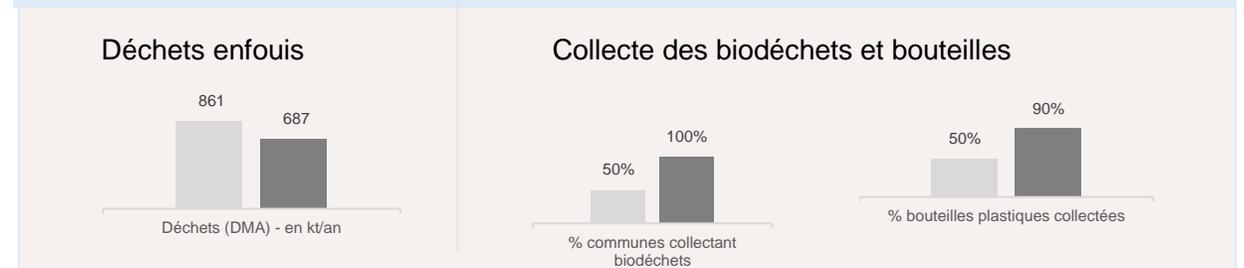
Usage des phytosanitaires



Développement du bio et HVE



Economie circulaire



Alimentation

Part des cantines respectant les critères Egalim



Ressource en eau



La préservation de la biodiversité et la gestion des ressources concerne 12 leviers des panoramas des COPs

Transport de voyageurs

1. Véhicules électriques
2. Bus et cars décarbonés
3. Réduction du besoin de déplacements
4. Covoiturage
5. Report modal
6. Efficacité et carburants décarbonés des véhicules privés

Transport de marchandises

7. Fret décarboné et multimodalité
8. Efficacité et sobriété logistique

Bâtiments

- Résidentiel*
9. Sobriété et isolation
 10. Suppression des chaudières au fioul
 11. Changement de chaudière gaz
- Tertiaire*
12. Sobriété et isolation
 13. Suppression des chaudières au fioul
 14. Changement de chaudière gaz

Energie

15. Electricité renouvelable
16. Biogaz
17. Réseaux de chaleur décarbonés

Industrie

18. Grands sites industriels
19. Industrie diffuse
20. Produits bois

Agriculture et sols

21. Changements de pratiques de fertilisation azotée
22. Elevage durable
23. Bâtiments & Machines agricoles
24. Gestion des haies
25. Gestion des prairies
26. Pratiques stockantes
27. Réduction de l'usage des produits phytosanitaires
28. Agriculture biologique et de HVE

Espaces naturels

29. Sobriété foncière
30. Gestion des puits forestiers
31. Forêts sous gestion durable
32. Points noirs prioritaires de continuité écologique
33. Surface en aire protégée
34. Restauration des habitats naturels

Alimentation

35. Loi Egalim / Climat et Résilience

Eau

36. Sobriété dans l'utilisation de la ressource en eau
37. Protection des zones de captage d'eau
38. Désimperméabilisation des sols

Déchets

39. Captage de méthane dans les ISDND
40. Valorisation matière des déchets
41. Prévention des déchets
42. Mise en décharge
43. Taux de collecte

Les sols agricoles sont aussi des puits de carbone que certaines pratiques peuvent accroître

Les sols agricoles peuvent stocker du carbone

Les sols agricoles et forestiers sont d'importants réservoirs de carbone sous forme de matière organique. Il y a, au total, plus de carbone dans le sol que dans la végétation qui le recouvre

Stocker plus de carbone dans les sols présente plusieurs avantages :

- Créer des puits de carbone et compenser des émissions de GES
- Augmenter le rendement des cultures en améliorant la résistance à l'érosion et fertilité des sols (du fait de la hausse de la matière organique) et la réserve utile en eau

Le stockage de carbone dans les sols est très inégal et dépend des pratiques culturales, des stratégies d'assolement, et des conditions pédoclimatiques

Taux de carbone au sol



Certaines pratiques agricoles permettent de stocker plus de carbone

Principe : plus les sols sont couverts et moins ils sont travaillés en profondeur et plus ils sont riches en matière organique

Exemples non exhaustifs - selon le cadre / contexte, une même pratique n'engendre pas le même effet

Développement de haies



Gestion des prairies



Couverts intermédiaires



Faible travail du sol



Rotations longues



Agroforesterie



Agriculture

Levier : Gestion des haies

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur l'entretien des haies existantes et la plantation de nouvelles haies

Enjeu : les haies présentent plusieurs avantages

- Augmentation du stockage de carbone et rendements agricoles
- Conservation de la biodiversité
- Régulation des inondations et épuration des eaux
- Production de bois / biomasse
- Ombrages, brise-vents
- Habitats d'auxiliaires

Cible nationale et implications

Constat : Depuis 20 ans, on perd 10-15 000kms de haies par an (i.e. -1,2%/an) car :

- Vieillessement des haies sans renouvellement, pratiques d'entretien dégradantes
- Arrachages

Cible 2030 : **50 000kms de linéaires nets de haies supplémentaires entre 2019 et 2030**, ce qui requiert d'inverser la tendance

Solutions :

- Réguler en cohérence entre l'ensemble des législations l'arrachage et le renouvellement de haies
- Planter de nouvelles haies
- Gérer durablement les haies existantes

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Surface agricole utile (SAU)

Source : AGRESTE - [Lien](#)

Agriculture

Levier : Gestion des haies Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbonés auprès des producteurs...)
- Généraliser des pratiques de gestion durable des haies sur le réseau communal et limiter les pratiques dégradantes

• Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Privilégier l'approvisionnement en bois bocager labellisé
- Contribuer au renouvellement du linéaire de haies, y compris hors du domaine agricoles (bord de parcelles industrielles, parcs industriels et commerciaux...)

• Rôle de l'Etat:

- Mesures du Plan Stratégique National : Ecorégime, aide à l'investissement 2e pilier (à la main des régions), BCAE8
- France Relance : objectif de +5000kml de haies en 2 ans
- Pacte pour la haie : objectif de +50 000 km en 10 ans

• Rôle des citoyens :

Agriculture

Levier : Gestion des prairies

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur les incitations permettant un moindre retournement des sols des prairies

Enjeu : la transition des systèmes prairiaux vers des cultures conduit à une perte importante et rapide de la matière organique au sol



Cible nationale et implications

Constat : En 2021, environ 40kha de prairies permanentes sont remis en culture (contre 100kha en 2010), occasionnant un déstockage de carbone

Cible 2030 : **diviser de nouveau par 2** ce rythme de retournement

Solution : maintenir un élevage durable sur un territoire

Clé de répartition territorialisation

Régional

Clé de répartition : Emissions liées au retournement des prairies

Source : CITEPA - [Lien](#)

Départemental

Clé de répartition : Surface toujours en herbe

Source : AGRESTE - [Lien](#)

Agriculture

Levier : Gestion des prairies

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Installer des éleveurs pâturant sur les terres des collectivités
- Rendre visibles les prairies naturelles et les valoriser (Concours Général agricole Pratiques agroécologique, par le tourisme...)
- S'engager dans un dispositif de paiement pour services environnementaux pour soutenir financièrement les éleveurs maintenant ou développant les prairies,
- S'appuyer sur les projets territoriaux pour encourager les engagements

• Rôle de l'Etat:

- Mise en œuvre de la réglementation (conditionnalité PAC) et contrôles
- Soutien des projets territoriaux pour encourager les engagements dans la production de viande et de fromage locaux issus d'animaux nourris à l'herbe
- Protection et valorisation des SIQO¹

• Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- Contractualiser de l'amont à l'aval de la filière lait et bovins viande la valorisation de produits issus de l'élevage durable

• Rôle des citoyens :

- Valoriser dans leur consommation alimentaire des produits laitiers et bovins issus d'élevage durable et extensif (en prairies) dont les SIQO¹

Agriculture

Levier : Pratiques stockantes

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur le développement des autres pratiques stockantes (hors prairies et haies)

Enjeu :

- Les pratiques culturales stockantes identifiées par l'INRAE peuvent stocker entre 0,5 et 0,9tCO₂ par ha et par an
- Si on les généralisait à l'échelle des 17Mha de grandes cultures en France, le potentiel théorique dépasserait donc 10MtCO₂/an !

Cible nationale et implications

Constat : Les pratiques agricoles permettant de conserver / augmenter la teneur en matière organique des sols ne sont pas encore généralisées à l'ensemble de l'assolement

Cible 2030 : **Surfaces avec couverts intermédiaires : x2**

Solutions :

- Techniques culturales sans labour (travail du sol superficiel, semi direct...)
- Cultures intermédiaires
 - Pour capter de l'azote : pièges à nitrates CIPAN / engrais verts
 - Pour produire de l'énergie : cultures à valorisation énergétique CIVE
 - Pour commencer une nouvelle production : cultures dérochées
- Agroforesterie

Clé de répartition territorialisation

Régional et départemental

Clé de répartition : Terres arables

Source : AGRESTE - [Lien](#)

Agriculture

Levier : Pratiques stockantes Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Achat de biomasse issus de haies certifiées pour l'alimentation des chaudières de la collectivité
- Maintien et accroissement du stock de carbone par les infrastructures agroécologiques (ex. financement de plantation de haies, paiement pour la mise en place ou maintien de pratiques, achats de crédits carbones auprès des producteurs...)
- Accompagnement de la végétalisation de l'habitat et des entreprises privées

• Rôle de l'Etat:

- Soutien à la filière biométhane
- Mise en œuvre de la réglementation (CIPAN, et conditionnalité de la PAC)
- Ecorégime de la PAC
- Promotion du Label Bas Carbone (voies agricoles)

• Rôle des filières / entreprises / exploitations:

- R&D pour développer des semences de couverts intermédiaires résistantes et productives même dans un calendrier cultural contraint
- R&D pour proposer les variétés de couverts adaptées à chaque rotation et contexte pédoclimatique
- Achat de crédits carbone issus de l'agriculture

• Rôle des citoyens :

- Transfert des innovations et conseil
- Achat de crédits carbone

Espaces naturels

Levier : Gestion des puits forestiers

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : le levier porte sur l'adaptation et la restauration des forêts pour maintenir la capacité des puits forestiers

Enjeu :

- La France possède 17Mha¹ de forêts (27% de la superficie) soit ~12 Mds d'arbres. Cette surface est ~stable depuis 2010
- La forêt française est, en général, un puits de carbone : elle absorbe du CO₂ grâce à la photosynthèse (croissance de la biomasse) plus qu'elle n'en émet (mortalité des arbres, déboisements)
- Ces puits forestiers représentent ~30MtCO₂e en 2020, l'équivalent de l'absorption de 7% des émissions brutes nationales

Cible nationale et implications

Constat : L'état des forêts en France se dégrade et les puits forestiers ont été divisés par 2 depuis 2010, du fait de :

- Ralentissement de la croissance biologique sous l'effet de stress thermique et hydrique
- Mortalité accrue (sécheresse, scolytes)

Cible 2030 : La trajectoire des puits forestiers est par nature très incertaine

- La cible théorique est de maintenir le puits 2019, i.e. inverser une tendance historique de dégradation estimée à -10MtCO₂e au national
- Compte tenu des surfaces considérées et de la cinétique de la forêt, l'horizon 2030 reste très court-terme au vu de l'ambition

Solutions :

- Choix des essences tenant compte des nouvelles conditions climatiques
- Lutte contre les incendies
- Augmentation de la surface de forêt

Clé de répartition

Objectif non régionalisé en raison de son caractère normatif et incertain, et très dépendant de conditions sylvopédoclimatiques très locales

Espaces naturels

Levier : Gestion des puits forestiers

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Financement du renouvellement des forêts communales
- Respect de la réglementation et de la sensibilisation du grand public pour limiter les départs de feu
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Usage du droit de préemption pour les parcelles forestières en vente, de la procédure d'incorporation des biens vacants

• Rôle des filières / entreprises:

- Développement des entreprises de travaux forestier
- Production de plants forestiers
- Cofinancement du renouvellement forestier

• Rôle de l'Etat:

- Connaissance et suivi des massifs forestiers
- Financement du renouvellement forestier (Label bas carbone, France Relance...)
- Lutte contre les incendies

• Rôle des citoyens :

- Réalisation d'un diagnostic climatique sur les parcelles, pour les propriétaires forestiers, et mise en place d'un itinéraire technique de gestion adapté avec l'aide d'un professionnel
- Respect des pratiques de prévention des incendies
- S'orienter/Se réorienter vers les métiers de la forêt
- S'engager collectivement (ex. organiser une activité de restauration de forêt)

Espaces naturels

Levier : Forêts sous gestion durable

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Est considérée sous gestion durable une forêt publique ou privée dotée d'un document de gestion durable (DGD), quel qu'il soit et que cela soit volontaire ou non

Enjeu : La gestion durable des forêts garantit leur capacité de satisfaire sur le long terme leurs fonctions économiques, écologiques et sociales. Différents documents de gestion existent selon le type de forêt et sa surface (plans simples de gestion, règlements types de gestion...). La surface détermine également si un tel document de gestion est obligatoire ou non.

Cible nationale et implications

Constat : <50% des forêts en France sont dotées d'un document de gestion durable

- 96% des surfaces > 100ha (27% surface)
- 62% des surfaces de 25 à 100 ha (21%)
- 6% des surfaces <25ha (53% surface, répartie entre 3M de propriétaires)

Cible 2030 :

- **100% des forêts publiques** dotées d'un DGD d'ici 2030
- **100% des forêts privées entre 20 et 25ha** qui doivent être obligatoirement dotées d'un PSG (nouveau seuil légal)

Clé de répartition territorialisation

Répartition réalisée selon la surface de forêts publiques et privées > 20ha

Espaces naturels

Levier : Forêts sous gestion durable Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Investissements forestiers durables
- Sensibilisation à la gestion durable et à ses intérêts pour les propriétaires
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

• Rôle des filières / entreprises:

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires

• Rôle de l'Etat:

- Accompagnement des propriétaires à l'élaboration des documents de gestion et à leur mise en œuvre
- Conditionnement d'aides publiques à l'existence d'un document de gestion

• Rôle des citoyens :

- Mise en place de documents de gestion sur les forêts dont ils sont propriétaires
- S'informer pour continuer à profiter des forêts sans nuire à leur préservation
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité de restauration de forêt sur leur territoire)

Espaces naturels

Levier : Sobriété foncière

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Le levier porte sur la réduction de l'artificialisation des sols d'ici 2030
L'artificialisation est ici considérée comme la transformation d'un sol agricole ou forestier par des opérations d'aménagement afin de l'affecter à des fonctions urbaines ou de transport, entraînant une imperméabilisation des sols

Enjeu :

- C'est un enjeu de réduction de GES (car le sol artificialisé n'absorbe plus de carbone) mais avant tout de préservation de la biodiversité et de la fonctionnalité des sols
- Depuis 10 ans, l'artificialisation a été portée à ~70% par les logements (étalement urbain, mitage) et ~30% par les activités économiques

Cible nationale et implications

Constat : La consommation moyenne entre 2011 et 2020 est de l'ordre de 25kha/an

- Soit un département artificialisé tous les 10 ans

Cible 2030 :

- **Réduction par 2** de l'artificialisation nette des sols d'ici 2030

Clé de répartition territo.

Régional et départemental

Clé de répartition : Emissions liées à l'artificialisation

Source : CITEPA - [Lien](#)

Espaces naturels

Levier : Sobriété foncière

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Régulation des constructions de surfaces bâties via les PLH / PLU
- Maintien de la vocation agricole du foncier
- Mise en place d'opérations d'aménagement en recyclage urbain
- Mise en place les observatoires de l'habitat et du foncier pour élaborer des stratégies foncières sobres
- Lutte contre la vacance des logements avec les instruments d'aménagement à la main des collectivités

• Rôle des filières / entreprises:

- Installation sur des friches industrielle
- Prise en compte des enjeux de sobriété foncière dans l'expansion

• Rôle de l'Etat:

- Fonds pour le financement des opérations de recyclage des friches
- Aide à la relance de la construction durable
- Outil de mesure et de suivi

• Rôle des citoyens :

- Installation dans le construit, rénovation du bâti
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité publique de désartificialisation des sols dans leur territoire).

Espaces naturels

Levier : Résorption des points noirs de biodiversité

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à décliner l'objectif de la SNB consistant à déployer la résorption des discontinuités écologiques en lien avec les collectivités. Pour ce faire, il est notamment prévu d'identifier dans chaque région les points noirs qui doivent être prioritairement résorbés d'ici à 2030, ainsi que les moyens nécessaires.

Enjeu (2018) : Les obstacles au déplacement des espèces se multiplient, du fait des activités humaines. On estime par exemple qu'il y a en moyenne 1 obstacle à l'écoulement tous les 6 km de cours d'eau. Par ailleurs, le nombre et la taille effective des milieux naturels ne cesse de diminuer, alors que la distance entre eux augmente.

Cible nationale et implications

Constat : La fragmentation des habitats est reconnue comme une des 5 pressions responsables de l'effondrement de la biodiversité

Cible 2030 : La SNB prévoit :

- Identification des points noirs prioritaires d'ici 2025
- ...avec une résorption de l'ensemble d'ici 2030
- Restauration de la continuité écologique des cours d'eau sur 5000 ouvrages prioritaires d'ici 2027
- Diminution de 50% de la pollution lumineuse d'ici 2030

Solutions : infrastructures agro-écologiques, effacement d'obstacles, passages à faune, suppression ou réduction de l'intensité de points lumineux....

Clé de répartition territo

Chaque région, accompagnée par l'Etat, doit avoir identifié ses points noirs prioritaires et les résorber

Espaces naturels

Levier : Résorption des points noirs de biodiversité Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Identification des continuités écologiques et des points noirs (inventaires, analyse des données...)
- Intégration des enjeux dans les documents d'urbanisme et leurs règlements
- Plans de restauration des continuités et de résorption des points noirs

• Rôle des filières / entreprises:

- Mise en place de la séquence ERC, notamment sur les continuités écologiques, dans le cadre de leur projets
- Travaux de résorption des points noirs causés par leurs infrastructures existantes
- Recherche et développement sur des solutions de résorption

• Rôle de l'Etat:

- Partage de bonnes pratiques et d'expérience (centre de ressource...)
- Application de la réglementation, notamment de la doctrine ERC et des directives européennes
- Financements d'opération de restauration
- Mise à disposition et centralisation de données

• Rôle des citoyens :

- Néant

Espaces naturels

Levier : Augmentation de la surface en aires protégées

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à participer à la constitution d'un réseau cohérent et bien géré d'aires protégées, comme indiqué dans la Stratégie nationale des aires protégées (2021) et la SNB

Enjeu (2018) : Seulement 20% des écosystèmes remarquables sont considérés comme dans un état de conservation favorable. Par ailleurs, en 2010, on estimait que le réseau d'aires protégées en métropole assure un niveau minimal de conservation pour seulement 24% des espèces qui en auraient besoin. Depuis, le réseau d'aires protégées a été complété pour atteindre 33% du territoire national, dont 4% sous protection forte.

Cible nationale et implications

Constat : Au-delà de la baisse des pressions qui conduisent à la perte de biodiversité, il est nécessaire de constituer un réseau cohérent d'aires où les écosystèmes et les espèces qui le nécessitent (menacées, protégées...) sont préservées de ces pressions et font l'objet d'une gestion dédiée

Cible 2030 : Ce réseau doit reposer sur au moins **30% des terres et des mers au niveau national, dont 1/3 sous protection forte** (métropole et outre-mer)

- Des objectifs spécifiques à des milieux particuliers existent : 5% des eaux métropolitaines, 100% des herbiers de posidonie de Méditerranée

Solutions : création d'aires protégées, identification des enjeux dans les territoires...

Clé de répartition territo.

Au-delà des objectifs spécifiques à certains habitats ou zones géographiques, aucune clé de répartition n'est prévue

Espaces naturels

Levier : Augmentation de la surface en aires protégées

Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Identification des enjeux (données, analyses...)
- Définition d'une stratégie territoriale d'aires protégées
- Classement puis gestion d'aires protégées sous la compétence des collectivités (RNR, PNR...)
- Mise en place d'un réseau des aires protégées du territoire

• Rôle des filières / entreprises:

- Pratiques en accord avec les enjeux de biodiversité dans les aires protégées
- Valorisation, distribution des produits issus des aires protégées

• Rôle de l'Etat:

- Accompagnement des collectivités
- Classement puis gestion d'aires protégées en lien avec les collectivités
- Financement de la gestion des aires protégées

• Rôle des citoyens :

- Classement de propriétés privées en aires protégées et information des citoyens sur les manières de contribuer à leur protection
- Visite des aires protégées
- Valorisation des aires protégées et de leurs produits

Espaces naturels

Levier : Restauration des habitats naturels

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à contribuer à la déclinaison dans le plan national de restauration du futur règlement européen sur la restauration de la nature en cours de finalisation

Enjeu (2018) : Seuls 30% des habitats sont considérés comme en bon état écologique, la tendance étant par ailleurs à la dégradation de ces milieux. Cette situation a aussi des conséquences sur les espèces que ces milieux abritent (ex : seuls 46% des espèces protégées des zones humides emblématiques se portent bien).

Cible nationale et implications

Constat : Le règlement européen (en cours de finalisation) prévoit de restaurer 20% des terres et des mers d'ici 2030. Plus précisément, la restauration doit concerner 30% des habitats d'intérêt communautaire d'ici 2030, 60% d'ici 2040 et 90% d'ici 2050.

La SNB prévoit de décliner ces objectifs dans un plan national de restauration

Solutions : travaux de restauration des habitats naturels

Clé de répartition territorialisation

Pas de clé de répartition à l'heure actuelle, dans l'attente de l'adoption du règlement européen et du plan national de restauration

Espaces naturels

Levier : Restauration des habitats naturels Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Identification des enjeux et des zones à restaurer
- Mise en œuvre ou accompagnement d'opérations et de travaux de restauration (sécurisation du foncier, financement des opérations, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre...)

• Rôle des filières / entreprises:

- Recherche et développement sur des techniques et du matériel nécessaires à la restauration
- Développement d'une offre de restauration à la hauteur des enjeux

• Rôle de l'Etat:

- Identification des enjeux et des zones à restaurer
- Accompagnement et structuration de la filière d'ingénierie et de génie écologique
- Mise en œuvre ou accompagnement d'opérations et de travaux de restauration (sécurisation du foncier, financement des opérations, maîtrises d'ouvrage et d'œuvre...)

• Rôle des citoyens :

- S'informer sur les manières de ne pas nuire aux habitats naturels que lesquels les citoyens peuvent traverser lors de randonnées, navigations, etc.
- Mobiliser les associations constructives sur le sujet
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à participer à des chantiers citoyens de restauration d'habitats naturels)

Eau

Levier : Sobriété dans l'utilisation de l'eau

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à décliner au sein des territoires la baisse prévue au niveau national de 10% des **prélèvements** en eau¹ elle-même déclinée à l'échelle des bassins hydrographiques

Enjeu (2019) : près de 33Mdm³ ont été prélevés en France, dont :

- 49% pour la production d'électricité (refroidissement des centrales)
- 16% pour les canaux de navigation
- 17% pour les ménages
- 10% pour l'agriculture
- 8% pour l'industrie

Le changement climatique risque de diminuer l'eau disponible de 25 à 50 Mdm³ et les débits estivaux de 30 à 60%

Cible nationale et implications

Constat : la fréquence des épisodes de sécheresse est en hausse, avec des bassins versants et des nappes phréatiques en déséquilibre quantitatifs structurel

Cible 2030 : **-10% des prélèvements** vs. 2022

- Tout usage confondu
- La quantité d'eau pour l'agriculture ne doit pas augmenter (même avec une surface irriguée qui augmente)

Solutions :

- Sobriété
- Reconception des méthodes et systèmes
- Réutilisation des eaux usées traitées
- Restauration des milieux naturels

Clé de répartition territorialisation

*Chaque comité de bassin adopte actuellement des objectifs par usage pour atteindre **-10% de prélèvements à l'échelle du bassin***

Eau

Levier : Sobriété dans l'utilisation de l'eau Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments publics et autres usages (arrosage des espaces verts...)
- Tarification adaptée aux enjeux
- Suivi des prélèvements par la mise en place de compteurs
- Communication et sensibilisation aux enjeux
- Mise en place et suivi d'un plan de résorption des fuites
- Enjeux de l'eau dans les documents d'urbanisme et d'aménagement

• Rôle des filières / entreprises:

- Intégration d'objectifs de sobriété en eau et investissements liés
- Gestion optimisée et raisonnée des flux dans les bâtiments et les autres usages
- Hausse de la réutilisation d'eaux usées traitées
- Diminution des besoins pour la production d'électricité (passage en circuit fermé...)
- Reconception des systèmes agricoles (cultures, pratique, irrigation de précision)

• Rôle de l'Etat:

- Information et sensibilisation du grand public
- Réglementation et accompagnement des acteurs industriels dans la réduction de consommation et réutilisation des eaux usées traitées
- Réglementation et accompagnement de la filière agricole dans les changements de pratique de consommation d'eau
- Mise en place de stockages d'eau pour limiter les usages en période d'étiage
- Accompagnement ou mise en œuvre des projets labélisés « solutions fondées sur la nature »
- Restrictions d'usages en période de crise

• Rôle des citoyens :

- Utilisation raisonnée de l'eau, notamment en période estivale
- Installation de systèmes d'économie d'eau
- Récupération d'eaux pluviales pour les usages adaptés (arrosage...)

Eau

Levier : Protection des zones de captage d'eau Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : Ce levier vise à couvrir les captages d'eau identifiés comme sensibles¹ par un Plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE). Une définition nationale stabilisée est prévue à court terme.

Enjeu (2021) : 11M de français ont été alimentés par une eau non conforme (> 0,1 µg/L) et 11k par une eau non conforme présentant un risque sanitaire (seuil dépendant de la molécule - nitrates, pesticides...)

Cible nationale et implications

Constat : Des procédures ont été engagées par la Commission européenne sur les pesticides et les nitrates, lesquelles invitent à accélérer la lutte contre ces pollutions diffuses

Cible 2030 : identifier tous les points de captage sensibles et les doter d'un PGSSE

Solutions : Accompagner la mise en œuvre de pratiques bas intrants et/ou faibles résidus dans l'environnement dans les aires d'alimentation

Clé de répartition territorialisation

Pas de répartition régionale

Eau

Levier : Protection des zones de captage d'eau Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Garantie de la protection des points de captage sensibles
- Etablissement de contrats de captage entre les financeurs et acteurs/usagers des zones concernées
- Lancement d'appels à projet de recherche pour anticiper le niveau de dégradation des masses d'eau
- Exercice du droit de préemption sur les terres agricoles situées en proximité d'un point de captage prioritaire

• Rôle des filières / entreprises:

- Déploiement de méthodes bas intrants et/ou à faible résidu dans l'environnement

• Rôle de l'Etat:

- Identifier et soutenir la mise en œuvre de pratiques à bas intrants et/ou à faibles résidus dans l'environnement, y compris par la recherche-développement

• Rôle des citoyens :

- Utiliser à bon escient les produits potentiellement polluants pour l'eau
- S'informer sur les manières d'entretenir les cours d'eau qui traverses les propriétés privées
- S'engager collectivement (ex : identifier des citoyens intéressés à organiser une activité publique de recherche d'obstacles à l'écoulement des eaux sur un cours d'eau de leur territoire).

Eau

Levier : Désimperméabilisation des sols

Enjeux, cible nationale et approche de territorialisation

Description du levier

Définition : la désimperméabilisation des sols est une solution fondée sur la nature permettant, notamment, de restaurer le grand cycle de l'eau en restaurant la capacité d'infiltration à la parcelle. Elle permet d'atteindre les objectifs de stockage d'eau dans les sols et les nappes, et de lutte contre le ruissellement et les inondations.

Enjeu (2015) : Environ 3,4 Mha imperméabilisés (+500 kha entre 2006 et 2015), soit 2/3 des sols artificialisés

Cible nationale et implications

Constat : L'imperméabilisation des sols (artificialisation empêchant l'infiltration de manière pérenne) perturbe le cycle de l'eau en réduisant la quantité d'eau stockée en profondeur et en augmentant le ruissellement (et donc les risques d'inondation et de crue)

Cible 2030 : Pas d'objectif spécifique au niveau national

Solutions :

- Renaturation et restauration d'écosystèmes
- Suppression des couches imperméables (bitume...)

Clé de répartition territorialisation

Non applicable

Eau

Levier : Désimperméabilisation des sols Rôle des acteurs et principales mesures existantes

• Rôle des collectivités :

- Valorisation de la désimperméabilisation : approche participative de mise en œuvre, mise à disposition de foncier...
- Intégration d'un coefficient d'imperméabilisation dans les documents d'urbanisme et création de critères/bonification dans les soutiens financiers aux propriétaires privés en fonction du taux d'imperméabilisation
- Mobilisation des outils juridiques permettant de pérenniser les projets dans le temps (ex. maîtrise foncière...)

• Rôle des filières / entreprises:

- Développement de techniques de renaturation et désimperméabilisation

• Rôle de l'Etat:

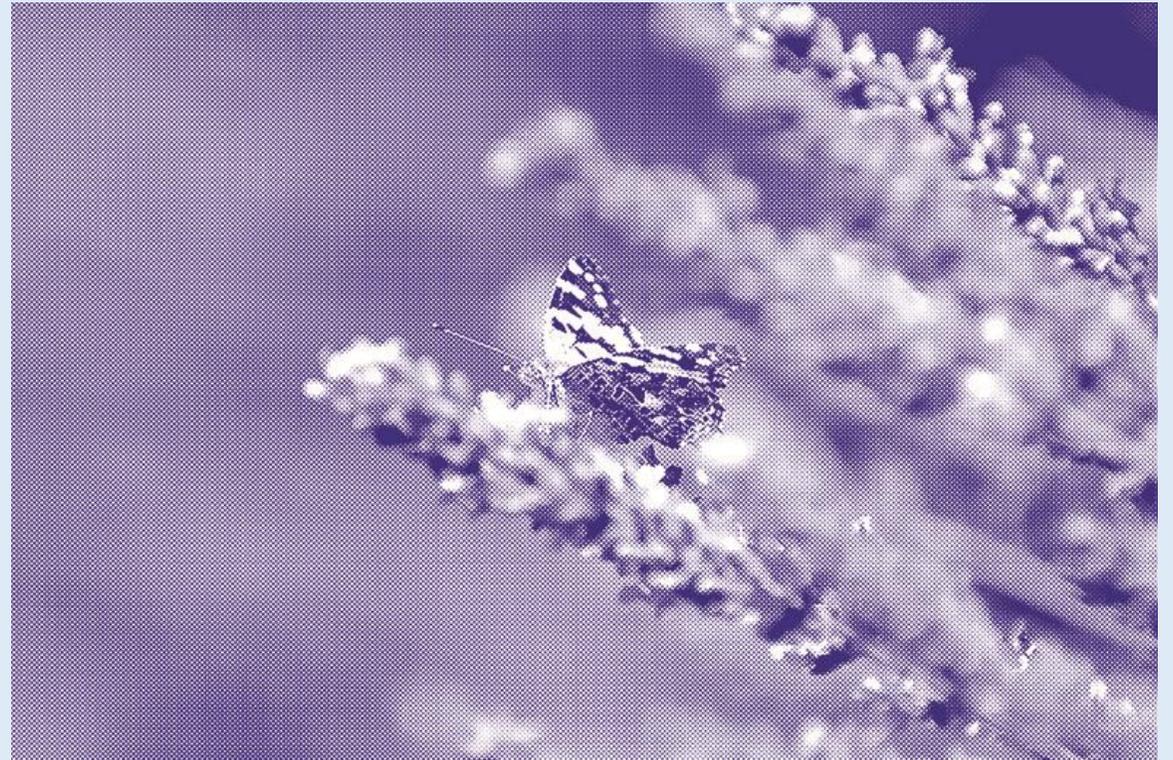
- Soutien et accompagnement de la désimperméabilisation (notamment via le Fonds Vert)
- Identification et développement de nouvelles techniques de renaturation et de génie écologique

• Rôle des citoyens :

- Sensibilisation au sujet et mesures de précautions en tant que propriétaires

**Mieux préserver et
valoriser nos
ressources**

**Les enjeux en région
Bourgogne-Franche-
Comté**



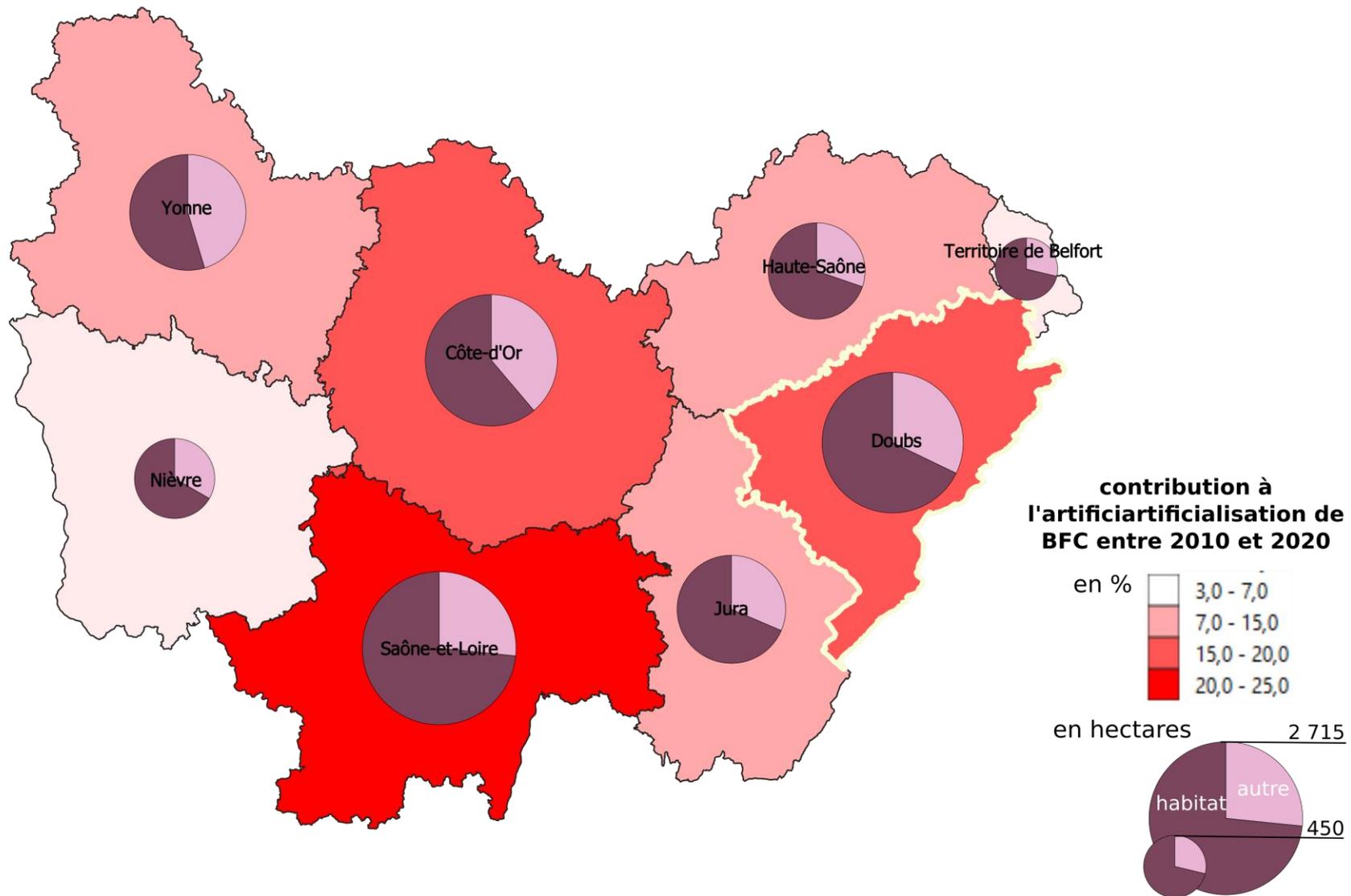
Mieux préserver et valoriser nos ressources

Constat régional

De nombreuses pressions sur la biodiversité et les ressources

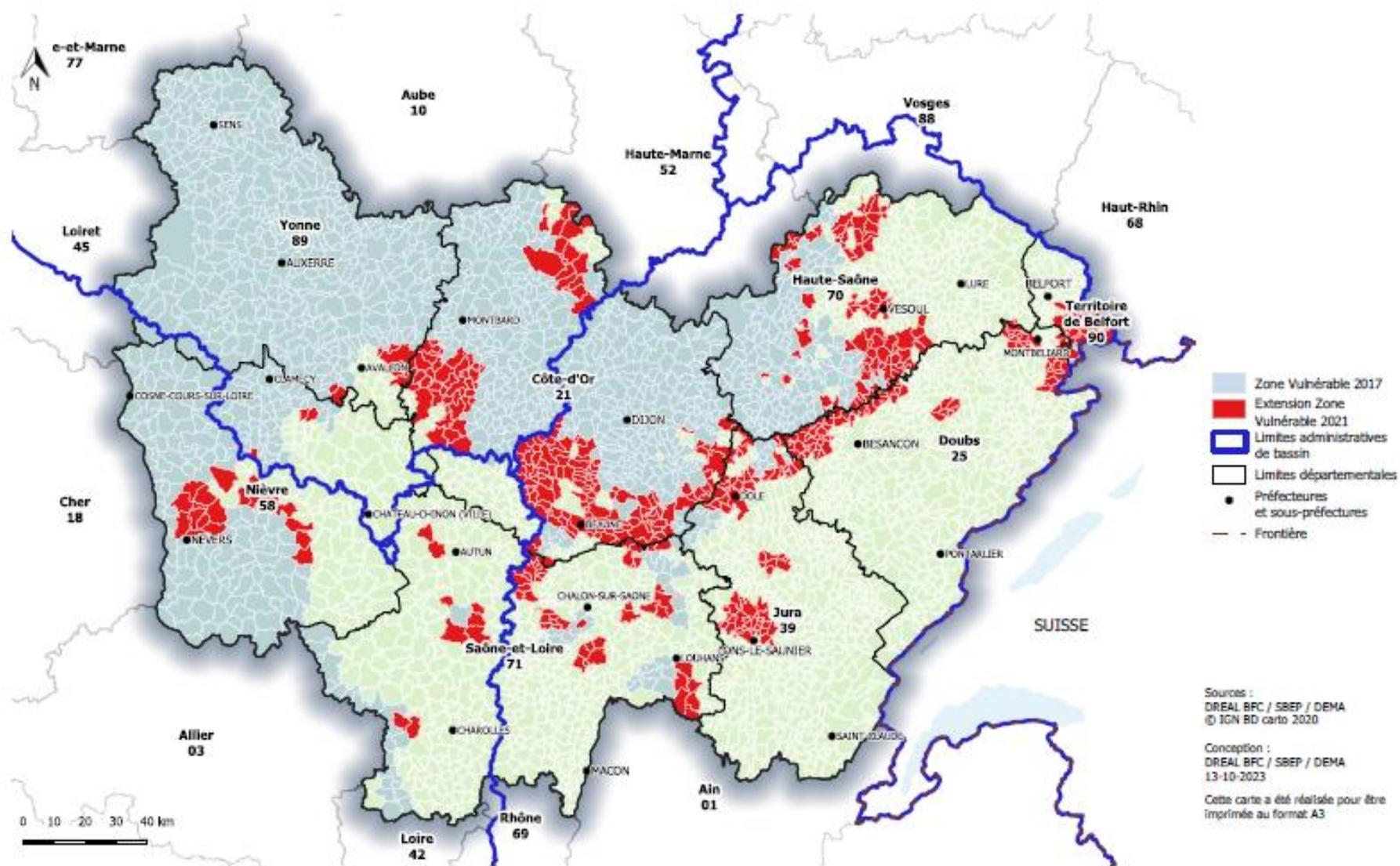
Actuellement les ressources naturelles continuent à se dégrader :

- les sols s'artificialisent,
- la qualité de l'eau se dégrade,
- les forêts subissent les effets du dérèglement climatique,
- les corridors écologiques se fragmentent.

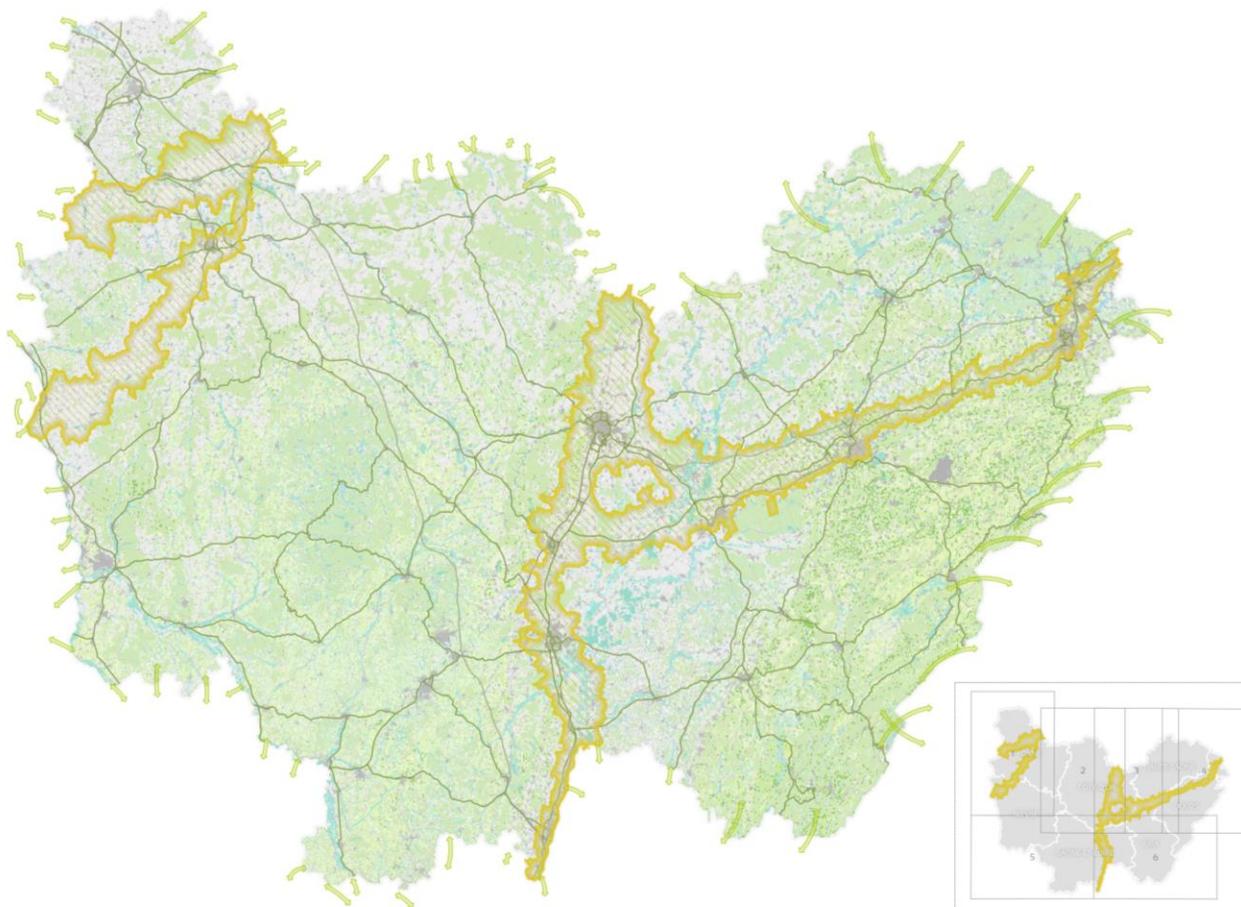


Zones vulnérables nitrates en Bourgogne-Franche-Comté

2017 et 2021 : communes désignées



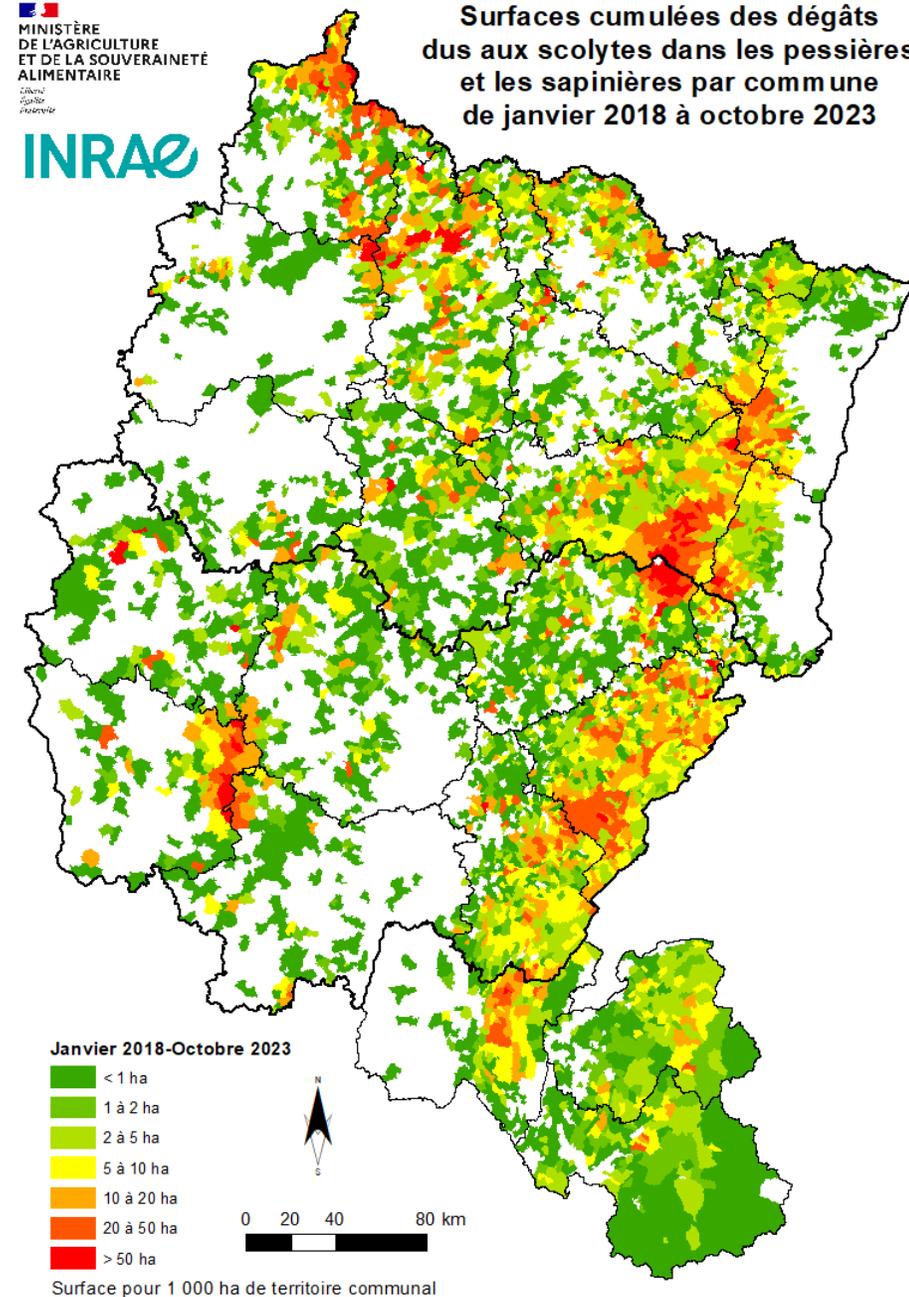
Carte de synthèse - Atlas cartographique en six planches



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

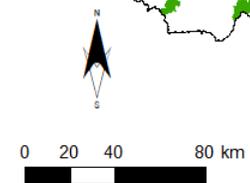
INRAE

Surfaces cumulées des dégâts
dus aux scolytes dans les pessières
et les sapinières par commune
de janvier 2018 à octobre 2023



Janvier 2018-Octobre 2023

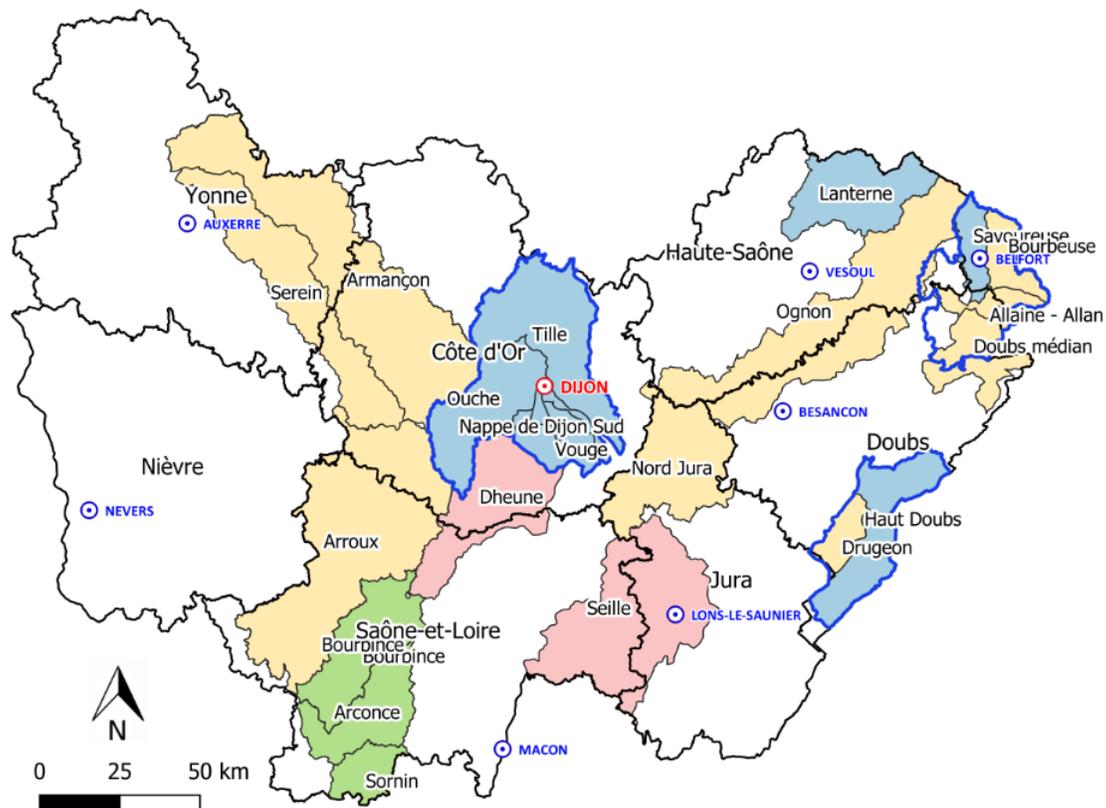
- < 1 ha
- 1 à 2 ha
- 2 à 5 ha
- 5 à 10 ha
- 10 à 20 ha
- 20 à 50 ha
- > 50 ha



Surface pour 1 000 ha de territoire communal

Les politiques publiques de préservation existent mais devront s'accélérer dans les prochaines années pour lutter contre cette dégradation : Protection des espaces naturels, préservation des captages prioritaires, sobriété foncière, renouvellement forestier, déploiement des PTGE...

Carte des territoires identifiés en déséquilibre quantitatif par les SDAGE et les enjeux régionaux pour lesquels une mobilisation de l'Etat est nécessaire en région Bourgogne-Franche-Comté



Légende

Divisions administratives :

-  Préfecture de région
-  Préfecture
-  Sous-préfecture
-  Départements

Actions à réaliser :

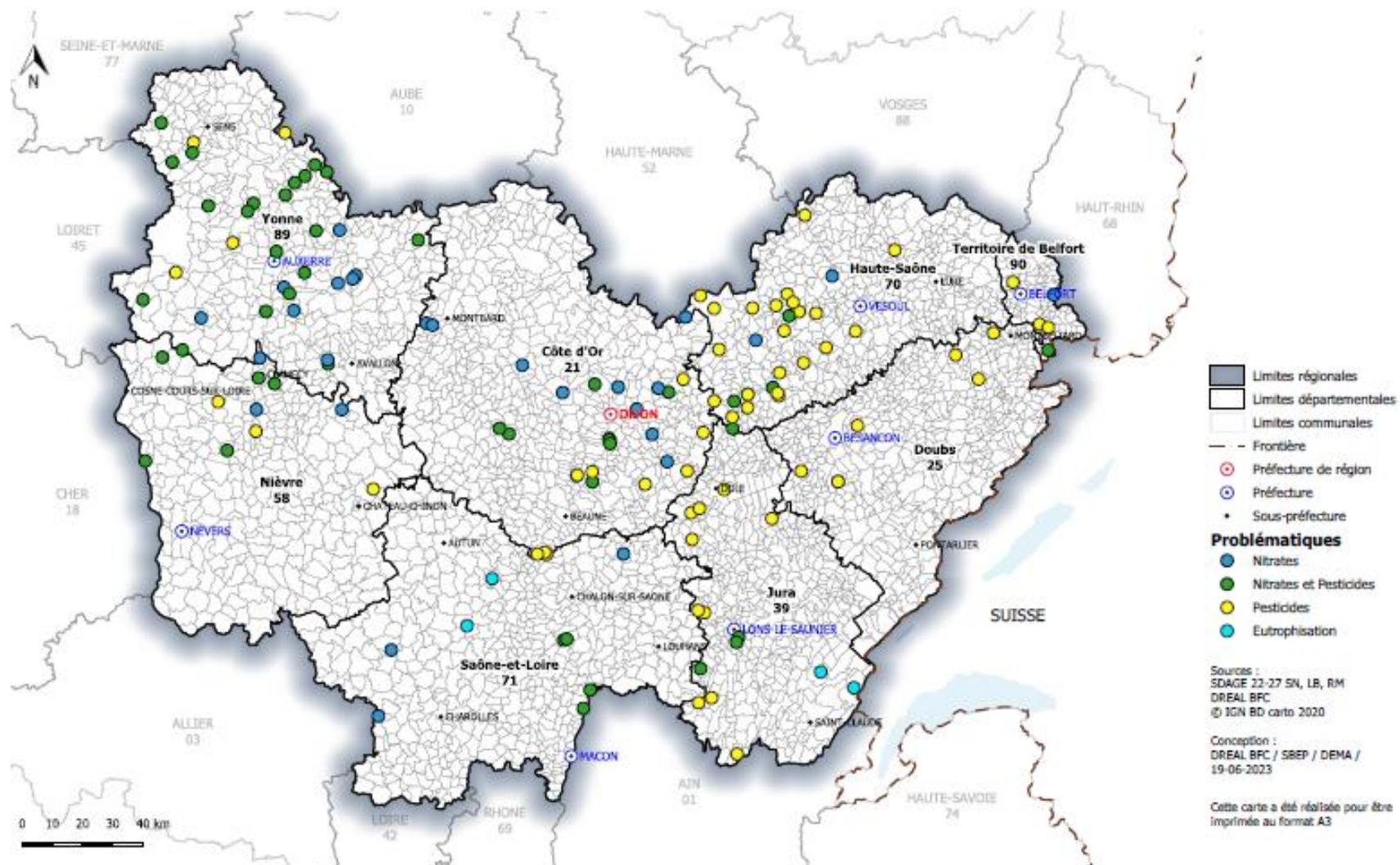
Démarche de PTGE :

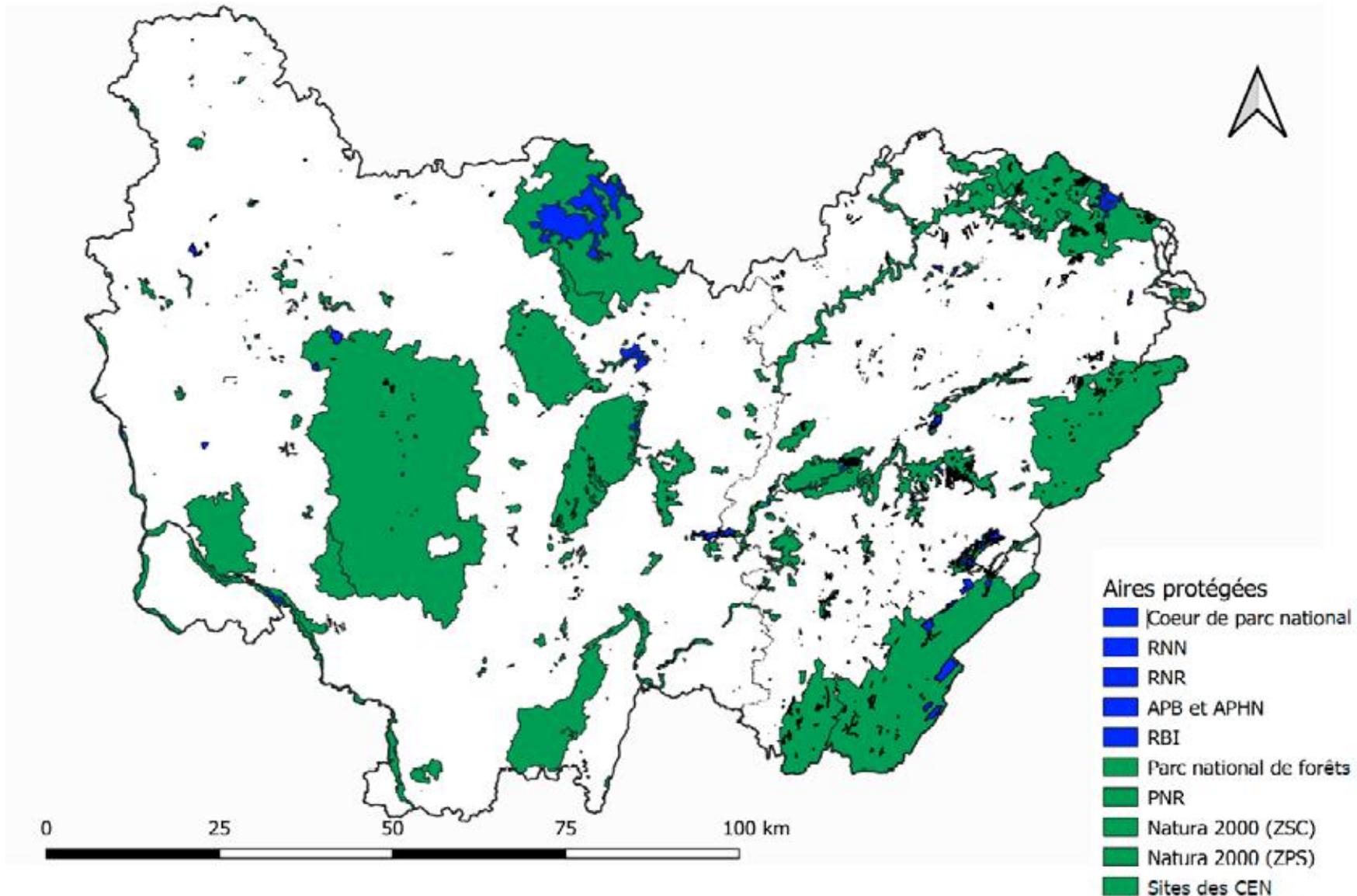
-  Réviser le PTGE de 1ère génération et élaborer un PTGE de 2ème génération
-  Elaborer une démarche de PTGE
-  Unification de la gouvernance des bassins versants

Actions hors PTGE :

-  Restauration de la morphologie des cours d'eau
-  Gestion de l'abreuvement

Captages prioritaires Problématiques SDAGE 2022-2027 en Bourgogne-Franche-Comté





Mieux préserver et valoriser nos ressources

Quelques axes de travail pour la COP ?



En BFC :
1145 m²
artificialisés/habitants
(moyenne nationale
775 m²/hab)

En BFC :
58 millions
d'arbres à planter d'ici 2026
pour atteindre
le Milliard

➤ Davantage protéger les Espaces Naturels Agricoles et Forestiers :

- en diminuant leur consommation (sobriété foncière),
- en désimperméabilisant, en renaturant et en restaurant les sols artificialisés,
- en accentuant leur protection par l'accélération de la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées,
- en rétablissant les continuités écologiques,
- en accélérant le renouvellement forestier tout en prônant une gestion durable,
- en préservant et en mettant en valeur la qualité des paysages régionaux,
- en préservant les milieux les plus impactants pour la transition écologique (forêts, zones humides, prairies, tourbières ...).

Mieux préserver et valoriser nos ressources

Quelques axes de travail pour la COP ?

En BFC :
136
captages prioritaires
(2^e région
la plus concernée)

Le plan prévoit
des cheptels
moins importants
en 2030 qu'en 2019
mais à un rythme de baisse
3 fois plus faible
qu'actuellement

➤ Protéger la ressource en eau :

- en diminuant sa consommation (sobriété hydrique),
- en préservant sa qualité, notamment sur les captages prioritaires,
- en favoriser la concertation sur son utilisation,
- en développant les solutions fondées sur la nature.

➤ Accompagner la transition progressive de l'agriculture vers un modèle plus durable :

- en soutenant l'élevage afin de préserver les prairies,
- en développant les haies dans la région,
- en accompagnant les autres pratiques stockantes (cultures intermédiaires, agroforesterie...).

Mieux préserver et valoriser nos ressources

Quelques axes de travail pour la COP ?

En BFC :
1968
espèces sont menacées
soit **28%** sur les **7033**
espèces évaluées
dont **36%** des oiseaux

Chiffres 2020



- Garantir la prise en compte de la biodiversité dans chaque axe de la planification écologique :
 - en conciliant production des ENR et préservation de la biodiversité,
 - en conciliant rénovation énergétique des bâtiments et préservation de la biodiversité,
 - en conciliant développement de la mobilité douce et préservation de la biodiversité,
 - en conciliant alimentation durable et préservation de la biodiversité,
 - en développant la connaissance de la biodiversité afin d'être plus efficace dans sa préservation.

Mieux préserver et valoriser nos ressources

Témoignages

- Quelle vision des enjeux ?
- Quels freins à lever ?
- Quelles propositions concrètes ?

Pour aller plus loin

Echanges via le chat en ligne

RDV sur le site internet dédié

<https://www.cop-bfc-versdemain.fr/>

